

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22 septembre 2021

Dossier complet le :

22 septembre 2021

N° d'enregistrement :

2021-0273

1. Intitulé du projet

Création par transfert d'un supermarché LIDL de 2 131 m² de SDP, après démolition du bâtiment existant d'une surface plancher de 962 m² sur la commune de Morisiel + Création d'une aire de stationnement composée de 109 places, dont 103 perméables en remplacement d'une aire de stationnement non délimitée intégralement imperméable.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LETIEN Adeline - Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 8 9 2 7

Forme juridique

Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a)- Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 109 emplacements dont 103 perméables, en remplacement d'une aire de stationnement non délimitée intégralement imperméable.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment commercial sous enseigne LIDL après démolition du bâtiment existant (MMT/EPHYDIA) de 962 m² de surface de plancher :

Aménagement du foncier de 11 968 m² pour accueillir le bâtiment LIDL de surface de plancher de 2 131 m² (emprise au sol de 2 377 m²), son aire de stationnement VL (sur 4 699 m² dont 1 408 m² de places perméables), son aire de manoeuvre et de stationnement PL (529 m²) et ses espaces verts (sur 4 537 m²).

Plantation de 58 arbres sur 37,91 % du foncier dédié aux espaces verts.

Il est prévu l'implantation en toiture de 890 m² de panneaux photovoltaïques.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux issus de la démolition des bâtiments existants seront évacués et suivront des filières différenciées en fonction de leur statut.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'état de la végétalisation, le projet apportera une plus grande diversité d'espèces et donc un accroissement de la biodiversité sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zones particulières à proximité du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude circulatoire a été effectuée par le cabinet BERIM qui a conclu que le projet n'impactait pas la circulation et qu'il n'est pas attendu de difficultés tant en sortie du magasin que sur le carrefour RD920-RD14.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit concernent la circulation et les livraisons. Le projet n'aura qu'un impact très limité sur les émissions de bruits : nombre de livraison inchangé (1 par jour comme actuellement), pas de nuisance particulière et supplémentaire au regard de l'emplacement du site dans un environnement situé le long d'un axe d'entrée de commune. De plus, les équipements mis en place seront dotés d'isolations acoustiques afin d'éviter la diffusion du bruit des différentes machines.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.gouv.fr
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.gouv.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géorisques.gouv.fr
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géorisques.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source carte des ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Aires d'alimentation de captage
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr

4.2 Objectifs du projet

Le projet participera au développement local et à la dynamisation de cette entrée Ouest de la commune de Morisel, par une modernisation d'un équipement commercial et son adaptation aux attentes actuelles. Il valorisera l'entrée de ville par des aménagements architecturaux et paysagers de grande qualité. Les objectifs sont :

- Démolition du bâtiment existant et construction d'un nouveau bâtiment à l'enseigne LIDL.
- Proposer un bâtiment moderne, en phase avec les attentes des consommateurs et conforme aux normes environnementales. Ex : exigences de la RT 2012 dépassées, toiture avec photovoltaïque sur 890 m², 109 places de parking dont 103 perméables en remplacement d'une aire non dessinée totalement imperméabilisée...
- Réaménagement total du foncier et intégration d'un volet paysager améliorant l'existant et la biodiversité.
- Création de 109 places nécessaires au bon fonctionnement du magasin : 4 places PMR (dont une électrique), 3 places famille, 6 places dédiées aux véhicules électriques (dont une PMR), 17 places pré câblées et 2 espaces de stationnement pour les cycles. 95,38% des 109 places de parking sera perméable grâce à un revêtement en pavés drainants, alors que l'espace dédié au stationnement des entreprises MMT/EPHYDIA existant est totalement imperméable.
- Plantation de 58 arbres sur 4 537 m² d'espaces verts soit 37,91% de l'assiette foncière dédiée au projet, afin d'intégrer parfaitement le projet dans son environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1 - Démolition de la construction existante avec tri sélectif des déchets sur site et évacuation par voie routière. Le béton des fondations sera également concassé sur place avant d'être évacué.

2 - Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein.

3 - Remplacement d'une aire de stationnement imperméables (places non dessinées) par un parking de 109 places dont 103 perméables.

Le site sera végétalisé (37,91% de la surface du foncier) et bénéficiera de nombreux aménagements favorisant le développement durable et la qualité environnementale : compacité globale du projet, dépassement des performances énergétiques RT2012, utilisation de panneaux photovoltaïques, mise en place d'un système de gestion optimisée des eaux pluviales (noues), utilisation de matériaux issus de l'éco-construction, systèmes de chauffage et d'éclairage économe en énergie, installations frigorifiques performantes, GTB...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture prévue 4^{ème} trimestre 2022 d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL, d'une surface de plancher de 2 131 m² et d'emprise au sol de 2 377 m², pour une surface de vente de 1 429 m². Situé le long de la RD920, route d'Ailly-sur-Noye, axe d'entrée Ouest de Morisel/Moreuil, le magasin sera facilement accessible via les aménagements existants à proximité. Ils sécurisent les accès et permettront une bonne fluidité du trafic sans perturber l'axe de desserte (Etude trafic validant le bon fonctionnement du réseau viaire).

Il y aura, comme actuellement pour MMT/EPHYDIA, une entrée / sortie VL/PL donnant sur la RD920. A noter que les cisaillements seront limités, les livraisons s'effectuant en dehors des heures d'ouverture, ou en heures creuses de fréquentation. Le stationnement correspondra aux attentes actuelles (places pour les PMR, les familles et pour la recharge des véhicules électriques).

Un emplacement pour vélos sera mis en place afin de favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

Le projet utilisera des équipements limitant sa consommation énergétique et intégrera des panneaux photovoltaïques permettant de couvrir une partie de ses besoins en électricité. Le magasin gèrera de manière optimale ses déchets.

Le supermarché sera ouvert de 8h30 à 20h00 du lundi au samedi, le magasin sera fermé le Dimanche.

Il permettra l'embauche d'au moins 4 personnes en plus des 9 employés actuels.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de construire, valant permis de démolir et valant autorisation d'exploitation commerciale, portant sur un établissement recevant du public.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TERRAIN	11 968 m ²
EMPRISE AU SOL	2 377 m ²
SURFACE PLANCHER	2 131 m ²
SURFACE AIRES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT VL	4 699 m ²
SURFACE ESPACES VERTS	4 537 m ²
NOMBRE DE PLACES	109 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route d'Ailly-sur-Noye
80 110 MORISEL

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 4 7' 0 0" 5. Lat. 4 9° 7 6' 8 4" 41

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le traitement des déchets chez LIDL est très performant (politique zéro déchets) et n'engendre aucune nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence.</p> <p>L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel à 22h.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront gérées en respect du PLU : infiltration à la parcelle (sauf impossibilités techniques) : Les places perméables, des noues végétalisées, ainsi qu'une dépression "piège à eau" seront mis en place sur le site afin de gérer in situ les EP.</p> <p>Une cuve de récupération des eaux de pluie sera installée pour WC, auto laveuse et arrosage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, il dotera l'entrée Ouest de ville d'un nouveau bâtiment modernisé et parfaitement intégré dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Partie 1 : Informations relatives au projet : Adresse, carte 1/25000 (Annexe 2 - page 3), vues aériennes actuelles (Annexe 3 - page 6), photos du site actuel et insertion du projet (Annexe 3 - pages 7 à 10), vue des abords du projet (Annexe 5 - page 11), les grandes lignes du projet, les plans et l'organisation du projet sur le foncier (Annexe 4 - pages 12 à 17), le volet paysager, la notice architecturale (pages 18 à 28)

Partie II : Effets du projet sur l'environnement et la santé humaine = Les zones de protections de la faune et la flore, l'identification des risques, la gestion des eaux pluviales, les procédés spécifiques mis en place pour limiter les effets sur l'environnement, les flux de déplacement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAILLY LEZ CAMBRAI

le, 02/09/2021

Signature



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'attache à renforcer la diversité dans les espaces verts, à limiter l'imperméabilisation par des actions telles des places perméables, et à améliorer l'image de l'entrée de ville : aménagements pleine terre sur près de 38% du foncier, dotés d'une végétation variée favorisant le développement de la biodiversité et permettant une parfaite intégration du site dans son environnement, création de 109 places de stationnement dont 103 perméables en pavés drainants certifiés par le CEREMA, architecture adaptée localement...

Le traitement des eaux pluviales est optimisé par la mise en place de techniques adaptées pour une gestion in situ et l'implantation d'une cuve de récupération des eaux de pluie.

L'impact carbone du projet est réduit grâce notamment à l'isolation du magasin qui permet une performance énergétique supérieure à celle imposée par la réglementation Thermique RT2012, à l'installation d'un Rooftop équipé de compresseurs adaptant la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment et d'une partie de toiture dotée de panneaux photovoltaïques.

Ces mesures sont détaillées dans les pièces complémentaires jointes à la demande d'examen.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est intégré en entrée Ouest de Morisel, sur un foncier occupé par MMT/EPHYDIA. Les aménagements mis en place permette de limiter l'impact de l'imperméabilisation du site. Il participera à favoriser une meilleure insertion du site dans son environnement et favorisera un développement de la faune et la flore grâce aux variétés des plantations et un entretien de l'existant aujourd'hui à faible valeur écologique. De plus, LIDL propose un concept respectueux de l'environnement : près de 38% de l'emprise foncière dédiés aux espaces verts, plus de 95% du stationnement perméable, gestion réfléchies des eaux pluviales, 890 m² de panneaux photovoltaïques installés en toiture, un système de gestion à distance des consommations d'énergie... Autant d'éléments qui nous permettent d'estimer qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

PROJET DE CRÉATION PAR TRANSFERT D'UN MAGASIN LIDL SUR LA COMMUNE DE MORISEL

Pièces complémentaires du formulaire de demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une étude d'impact



MORISEL (80),
Lieu dit La Fosse Landon
Route d'Ailly sur Noye



► SOMMAIRE

Préambule

PARTIE I : INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet	Page 2
B. Vues et photos du site du projet	Page 7
C. Le projet	Page 14

PARTIE II : EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore	Page 32
B. Identification des risques	Page 33
C. La gestion des eaux pluviales et usées	Page 35
D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement	Page 36
E. Les flux de déplacement	Page 41

PARTIE III : ANNEXES

Etude Zone Humide

PARTIE I

INFORMATIONS RELATIVES

au projet

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

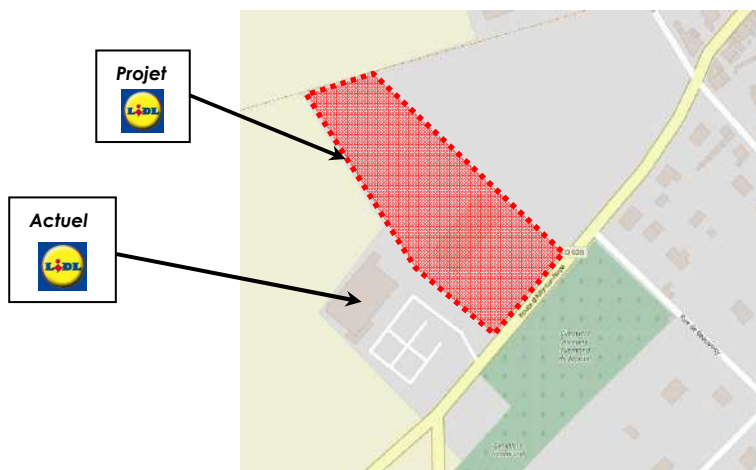
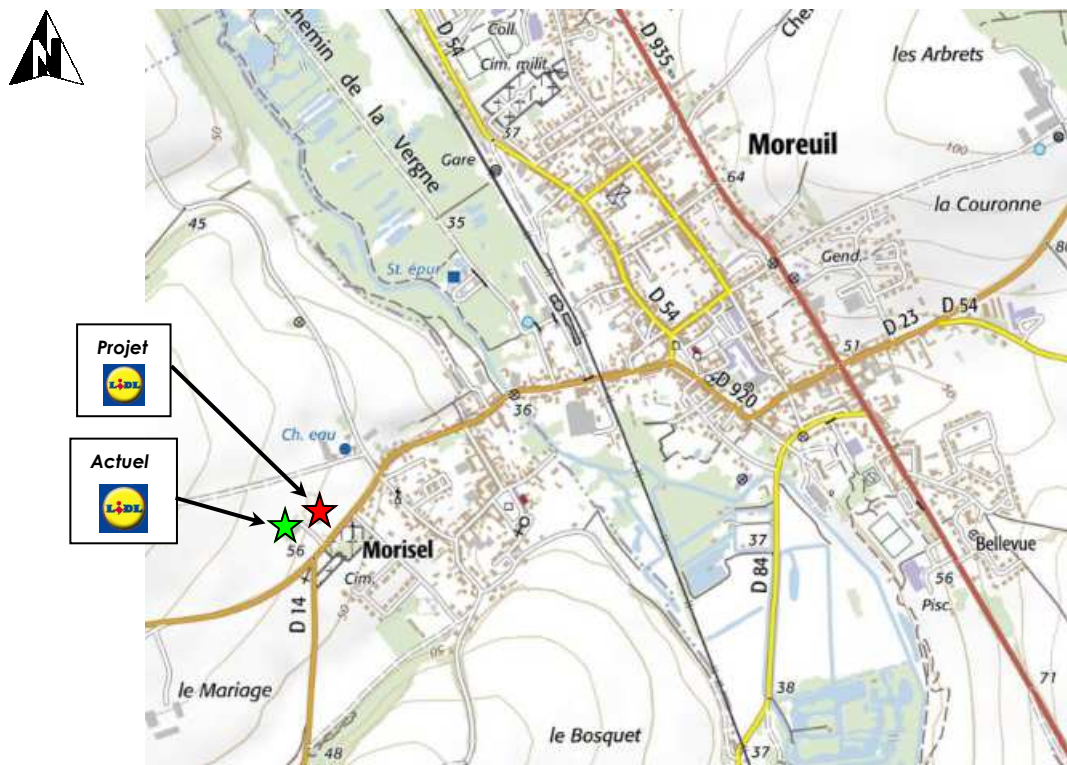
1. Localisation du projet.

– Adresse du projet

Le site du projet, objet de la présente demande, est localisé sur le territoire de la commune de Morisel, en entrée Ouest, dans le département de la Somme, en région des Hauts de France.

Limitrophe de Moreuil, la commune est située au carrefour de l'ex-RN30 (actuelle route départementale 920) et de la RD 7 qui mène à Amiens. Elle est située au cœur du triangle Amiens (25 km au Nord Ouest) / Roye (30 km au Sud-Est) / Breteuil (22 km au Sud-Ouest).

La commune fait partie de la Communauté de communes Avre Luce Noye, composée de 47 communes.

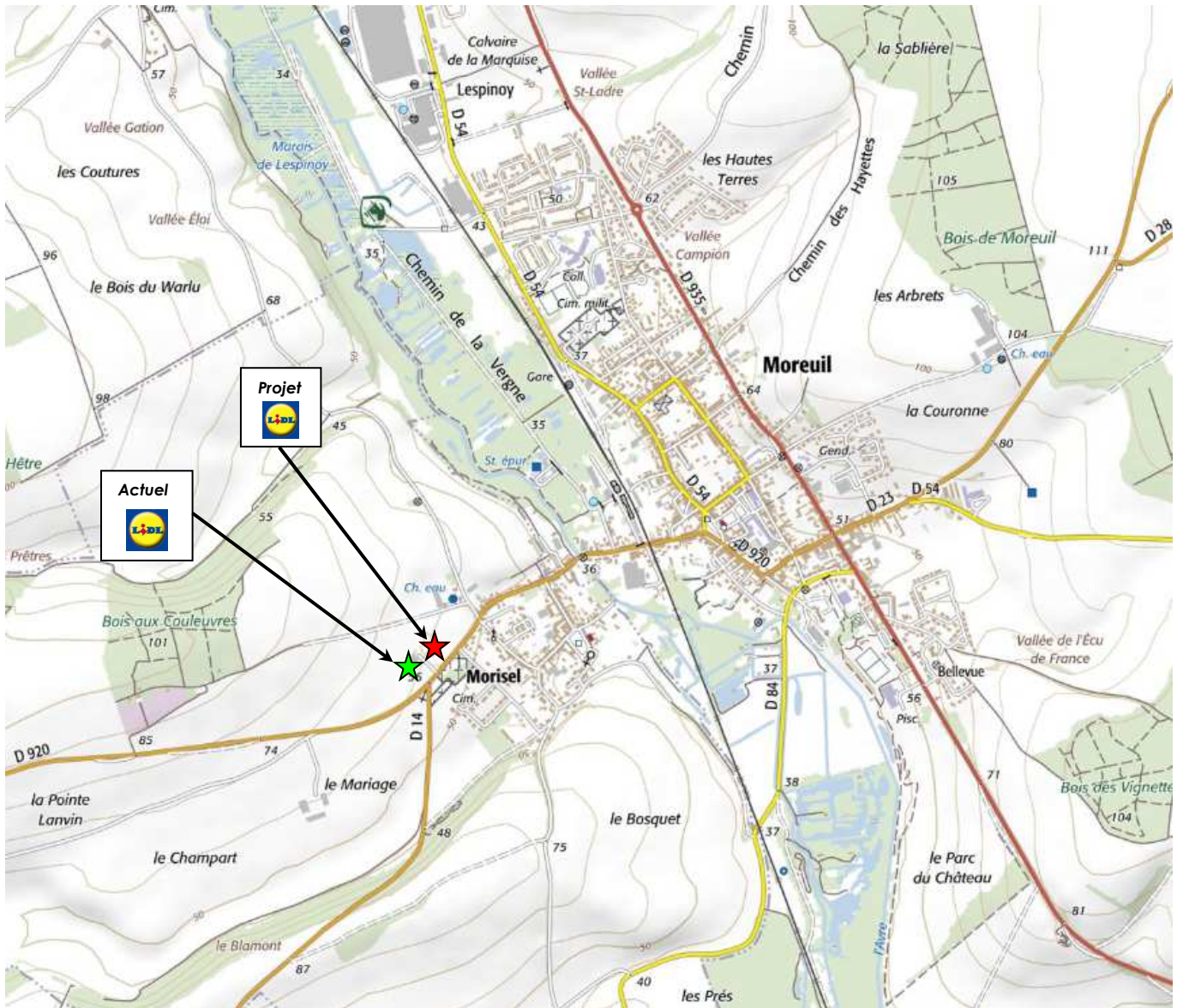


I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

1. Localisation du projet.

– Carte au 1/25000



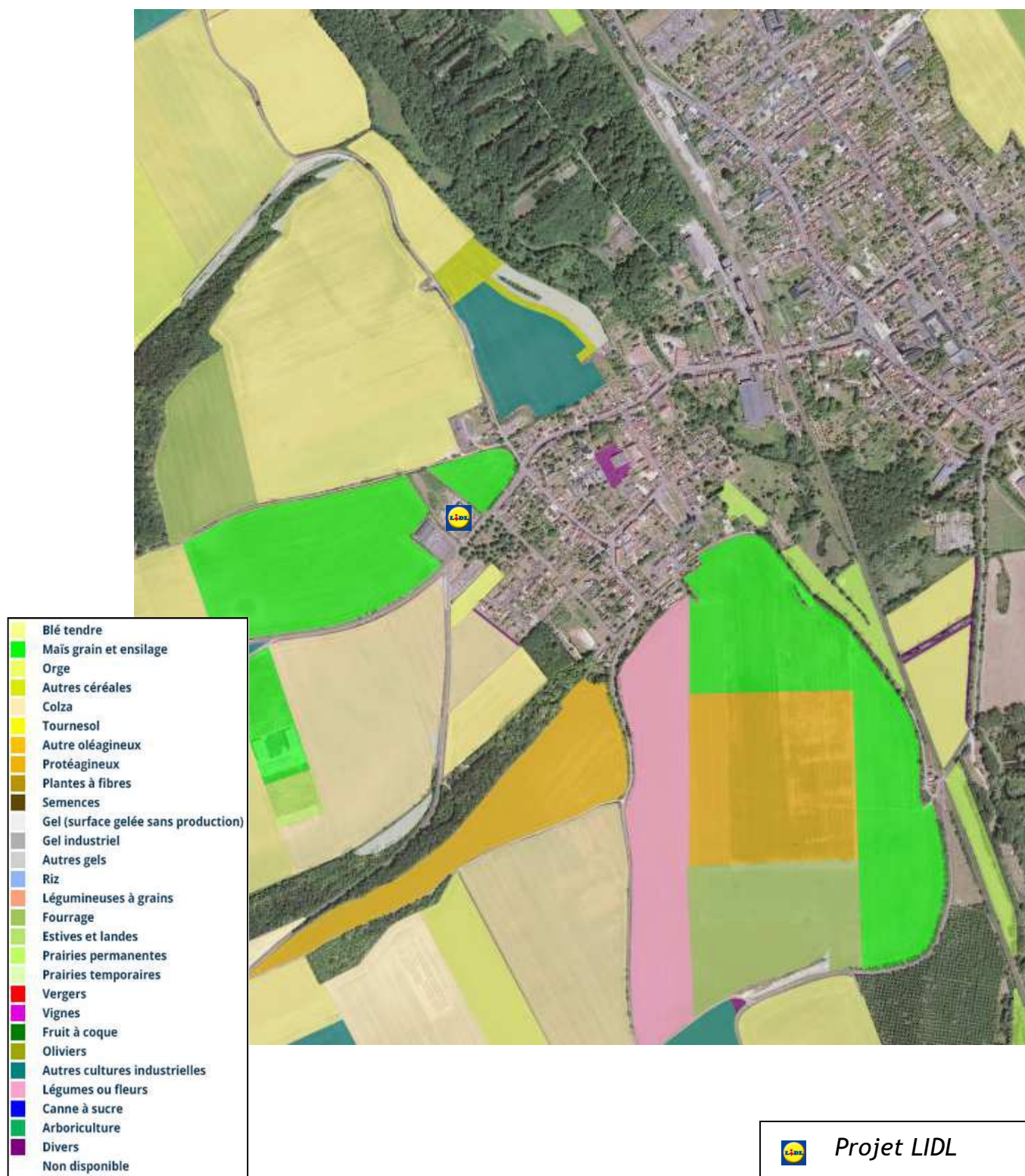
I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

- Les activités agricoles

Le magasin est situé en entrée Ouest de la commune de Morisel dans une zone de début d'urbanisation. En effet, les parties Nord, Sud et Ouest sont dominées par des espaces agricoles alors que la partie Est vers Moreuil centre-ville marque le début de l'urbanisation du secteur. **Le projet ne consomme aucun espace agricole.**

Ci après, cartographie « détail des cultures dans l'environnement proche du projet » :



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

- Les zones d'habitation

Le supermarché est inséré en extrémité urbaine Ouest de Morisel, dans un milieu composé d'espaces agricoles au Nord et à l'Ouest, d'équipements publics au Sud (Cimetière) et de logements et activités à l'Est. (Cf. vue ci-contre).

A noter que le Centre-Ville de Morisel est accessible par les voiries existantes à environ 500 m à l'Est (10 mn à pied - 2 mn en voiture - 3 minutes en vélo), mais que la commune dans son ensemble présente une densité relativement faible (79 hab./km²).

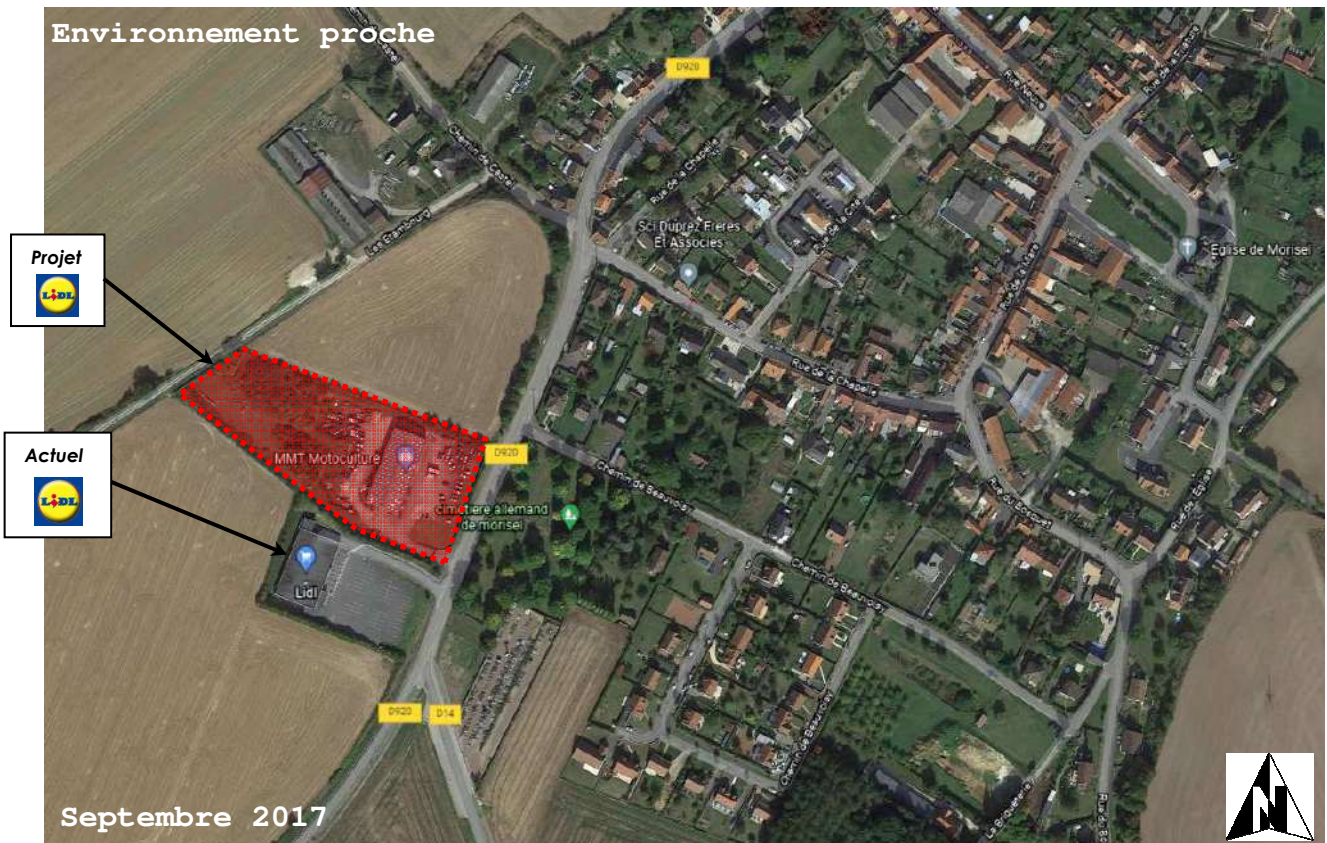
La densité de la commune limitrophe, Moreuil, est de 169 hab./km². Son centre est situé à moins de 1,5 km à l'Est.

Les autres communes plus peuplées sont principalement au Nord, dans l'agglomération Amiénoise = Longueau (15 km), Amiens (21 km), au Sud Montdidier (18 km) et à l'Est Roye (28 km).



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel Mai 2021



Vue du site après projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel Mai 2021



Vue du site après projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet



Vue du site actuel

❶

Mai 2021



Vue du projet

❶



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet



Vue du site actuel

②

Mai 2021



Vue du projet

②



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue des abords du projet

Le site du projet est intégré dans un environnement majoritairement constitué d'activités agricoles sur les franges Nord et Est, du cimetière de Morisel et d'un cimetière militaire au Sud, et d'une parcelle agricole et le début de l'urbanisation « logements » à l'Est ». Le site se positionne en entrée Ouest de Morisel, le long de la RD920 reliant Morisel à Ailly-sur-Noye.

L'environnement direct du site est donc constitué principalement par des parcelles agricoles, des équipements publics (cimetière), des logements et quelques activités disséminées.

Le centre ville de Morisel est situé à environ 600 mètres à l'Est et celui de Moreuil à environ 1 000 mètres, toujours à l'Est.

L'axe de desserte du site, Route d'Ailly-sur-Noye (RD920), permet de rejoindre les centres villes de Morisel et Moreuil à l'Est et Ailly-sur-Noye à l'Ouest. Il est en jonction, à proximité du site projet, avec la RD14 en direction de Mailly-Raineval ce qui permet un accès aisé aux communes rurales du Sud du secteur.

Notons qu'hormis le supermarché LIDL représente la seule offre de la commune, les équipements alimentaires et non alimentaires étant centralisés sur Moreuil, dont les enseignes Market (2 170 m²), E. Leclerc Express (999 m²), Leader Price (662 m²).



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

1. Les grandes lignes du projet

- Description générale

Le projet porte sur la création par transfert d'un supermarché à l'enseigne Lidl d'une surface de vente future de 1 429 m².

Cette opération, s'effectuant sur la parcelle adjacente du site LIDL existant (échange de parcelle (+ soultte de LIDL) pour repositionner les entreprises MMT et EPHYDIA au sein du magasin LIDL existant), entrainera la démolition du bâtiment MMT/EPHIDIA, un réaménagement total de la parcelle et de sa valorisation, tant architecturale que paysagère.

- Le parc de stationnement

Le parc de stationnement comprendra 109 dont 103 perméables qui remplaceront les espaces de stationnement non délimités existants et totalement imperméabilisés.

Il y sera implanté un espace pour stationner les vélos.

NOMBRE TOTAL DE PLACES DE STATIONNEMENT	109
• Places perméables = 95,38%	103
• Dont places réservées aux personnes à mobilité réduite (3 imperméables + 1 électrique perméable)	4
• Dont places réservées aux familles avec enfant(s) (imperméables)	3
• Dont places dédiées à l'alimentation des véhicules électriques (perméables et 1 dédiée aux PMR)	6
• Dont places « pré équipées » électriques (perméables)	17
Places couvertes dédiées aux deux roues	6

- Les aménagements paysagers en pleine terre

Les espaces libres de constructions seront aménagés en espaces verts, selon le concept Lidl, permettant une véritable identité nationale de l'Enseigne. Ils représenteront 37,91% de la surface foncière dédiée au projet.

Actuellement, le site du projet est très peu végétalisé en front de RD920, la limite Est est bordée d'une frange arborée, la limite Ouest est bordée d'une haie dense et la partie Nord du site est occupée par un espace en friche présentant diverses strates végétales.

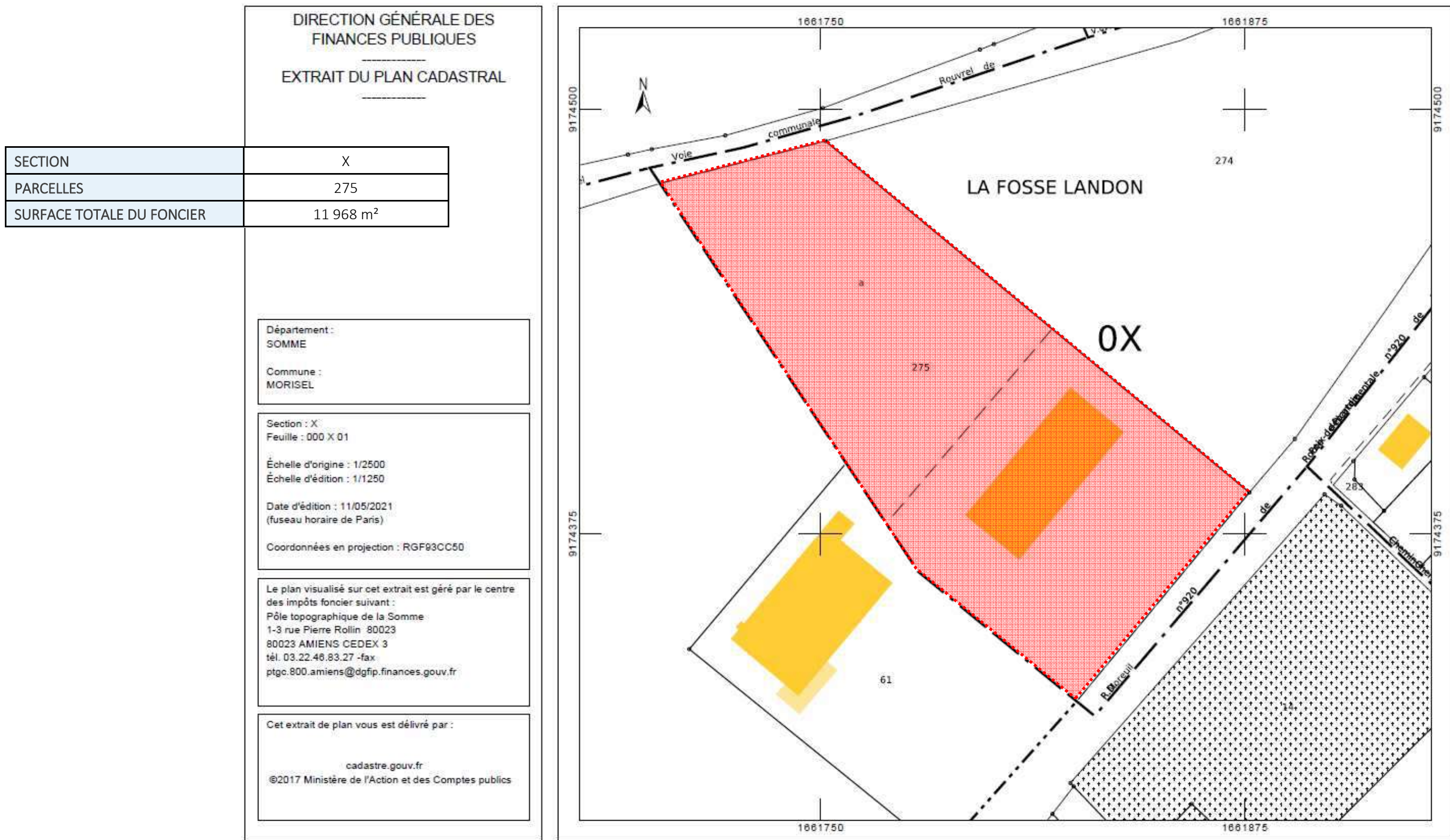
Le projet prévoit : la conservation d'une partie du boisement existant qui sera entretenu et l'éclairci, la création d'un effet lisière avec une frange arbustive devant le boisement existant conservé, la création d'un tampon végétal arbustif et arboré, la mise en place de noues paysagères, la plantation de graminées et de vivaces en couvre sol et d'un rythme de cépées graphiques.

Le projet développe donc les aménagements en pleine terre suivants :

NOMBRE D'ARBRES DE HAUTE TIGE	58
SURFACE DES ESPACES VERTS FUTURS	4 537 m²

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan des parcelles



II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan des démolitions



SURFACES EXISTANT

Surface du terrain (selon plan cadastre) : 11 968 m²

selon plan géomètre: 12 178 m²

Parcelle X n°275

Emprise au sol : 1 003 m²

Surface de plancher : 962 m²

Surface imperméables : 4 387 m²

Espaces végétalisés : 6 788 m²

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan de masse du projet

SURFACES PROJET

Surface du terrain (selon plan cadastre) : 11 968 m²
selon plan géomètre: 12 178 m²

Parcelle X n°275

- Emprise au sol :	2 377 m ²
- Magasin LIDL:	2 326 m ²
- Parc à charriots	51 m ²
- Surface de plancher :	2 131 m ²
- Surface de vente LIDL :	1 429 m ²

Parking : 109 places
Dont
+ 103 places perméables
+ 4 places PMR
+ 3 places famille
+ 6 places pour véhicules électriques perméables
+ 16 places pré-équipées pour véhicules électriques perméables

Aire de stationnement des 2 roues : 9,8 m²

Surface imperméables : 3 727 m²

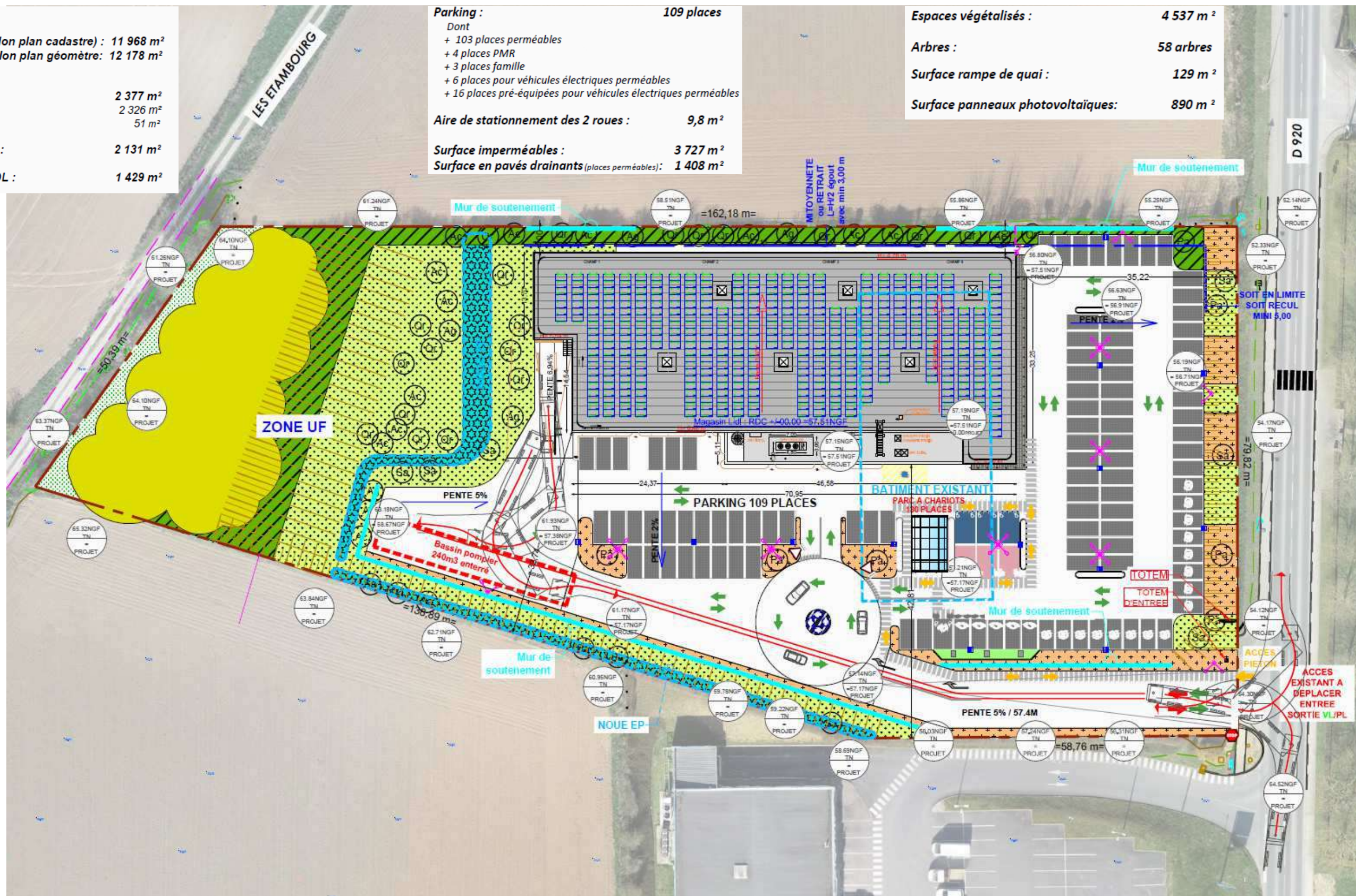
Surface en pavés drainants (places perméables) : 1 408 m²

Espaces végétalisés : 4 537 m²

Arbres : 58 arbres

Surface rampe de quai : 129 m²

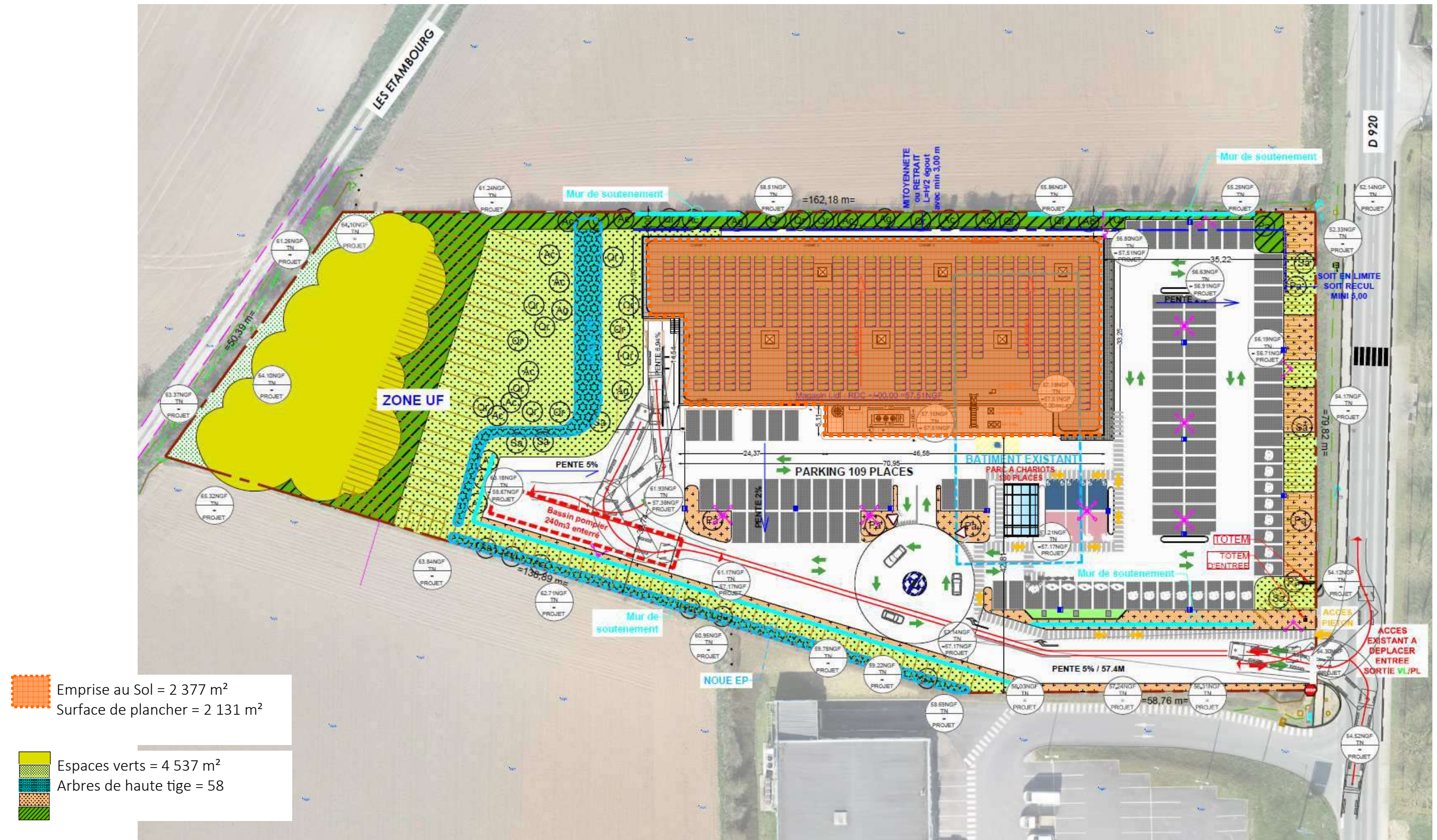
Surface panneaux photovoltaïques : 890 m²



II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

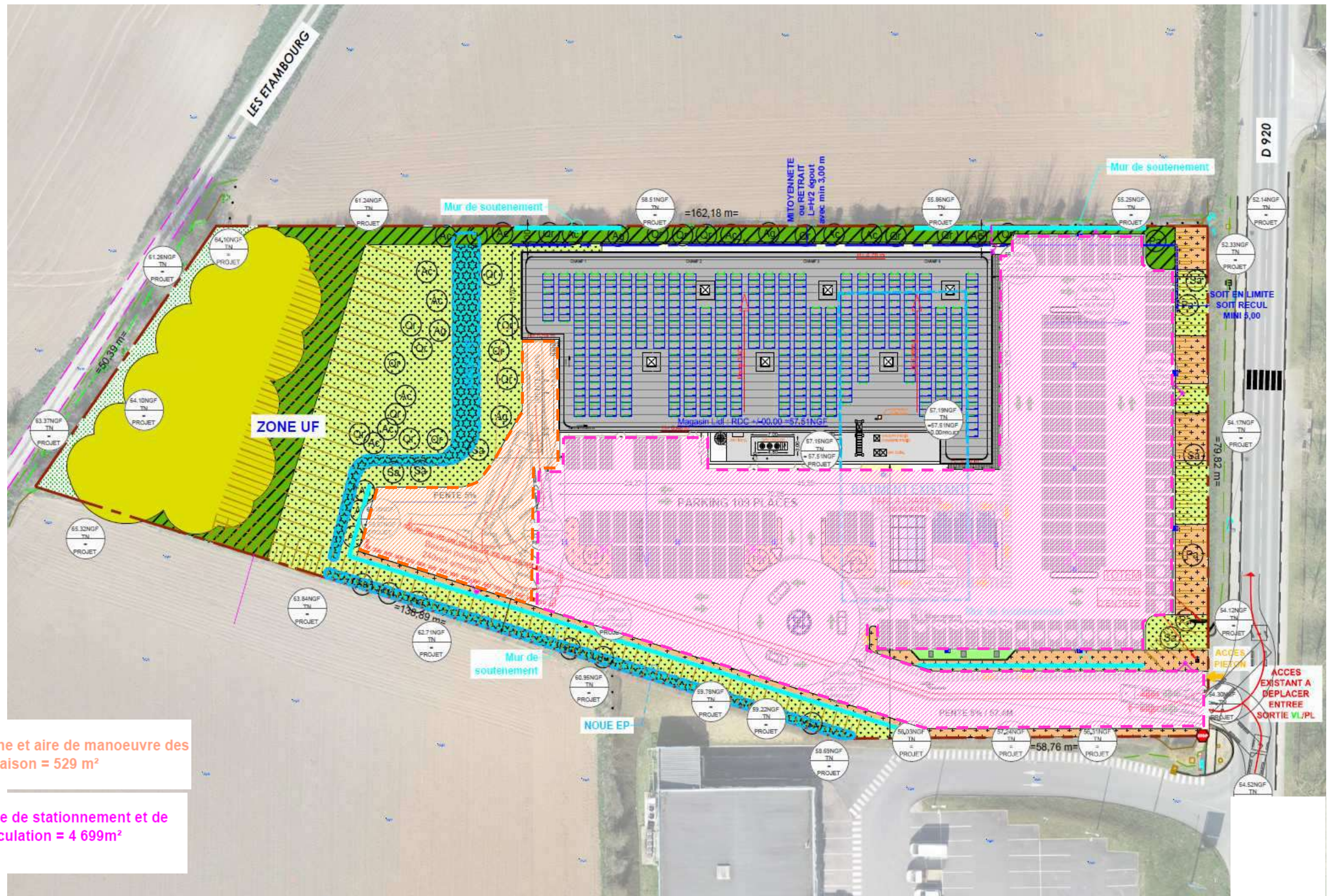
1. Emprise du bâtiment, espaces verts et arbres



II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

2. Aire de stationnement et zone de livraison



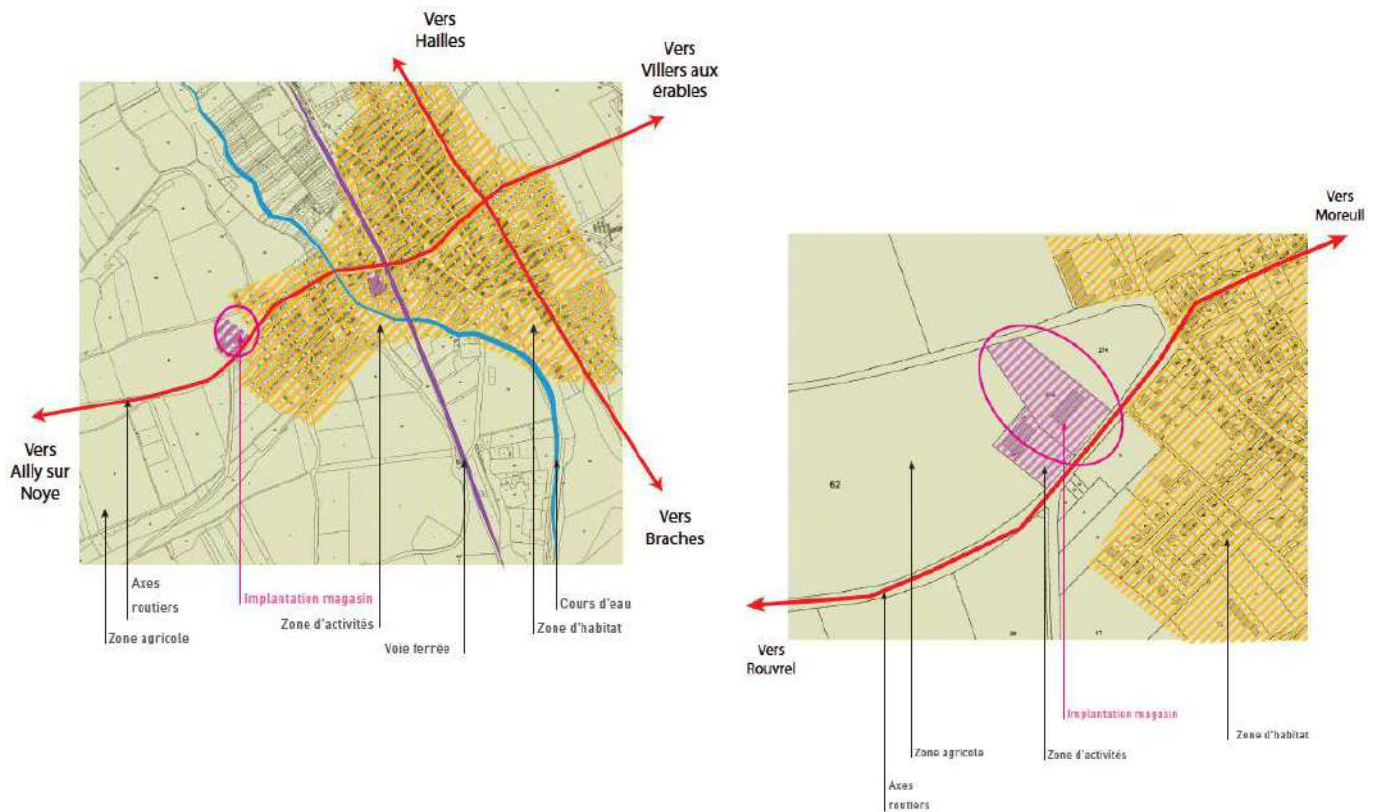
I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

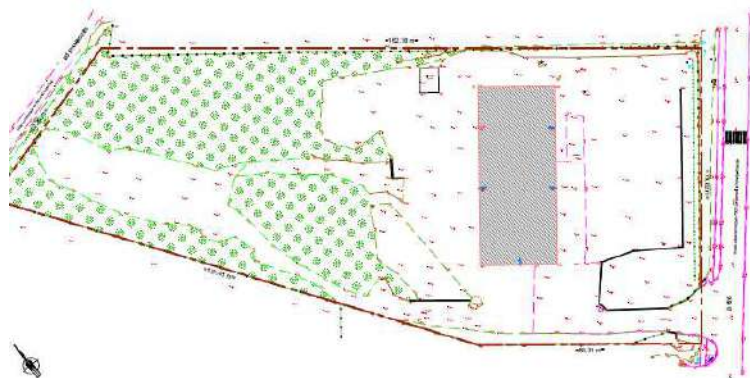
• Insertion paysagère

L'ESSENTIEL : LE SITE EST IMPLANTÉ EN PÉRIPHÉRIE DE LA VILLE ET D'UNE ZONE D'HABITAT

- Le site est implanté sur l'axe structurant de la commune la D920 la reliant à Moreuil et Rouvrel.
- Le site est voisin de l'ancien site LIDL et est occupé par une entreprise de motoculture.



Le patrimoine arboré du site

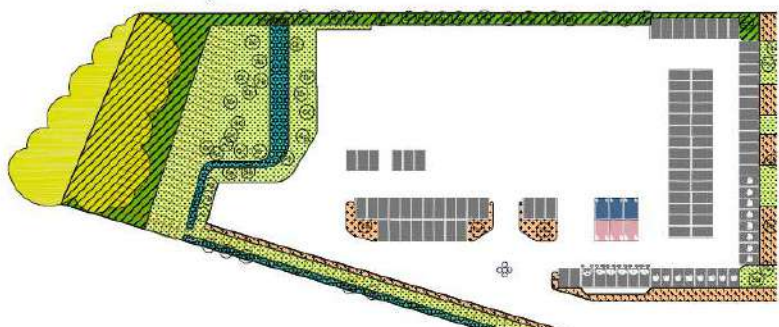


L'EXISTANT

- L'avant du site est peu végétalisé
- la limite Est est bordée d'arbres fruitiers
- la limite Ouest est bordée d'une haie dense
- La partie Nord du site est occupée par un espace en friche présentant diverses strates végétales

LE PROJET

- Le projet prévoit la conservation d'une partie du boisement arrière qu'il conviendra de débroussailler et éclaircir pour lui rendre tout son potentiel écologique
- le projet prévoit la plantation de 58 arbres.

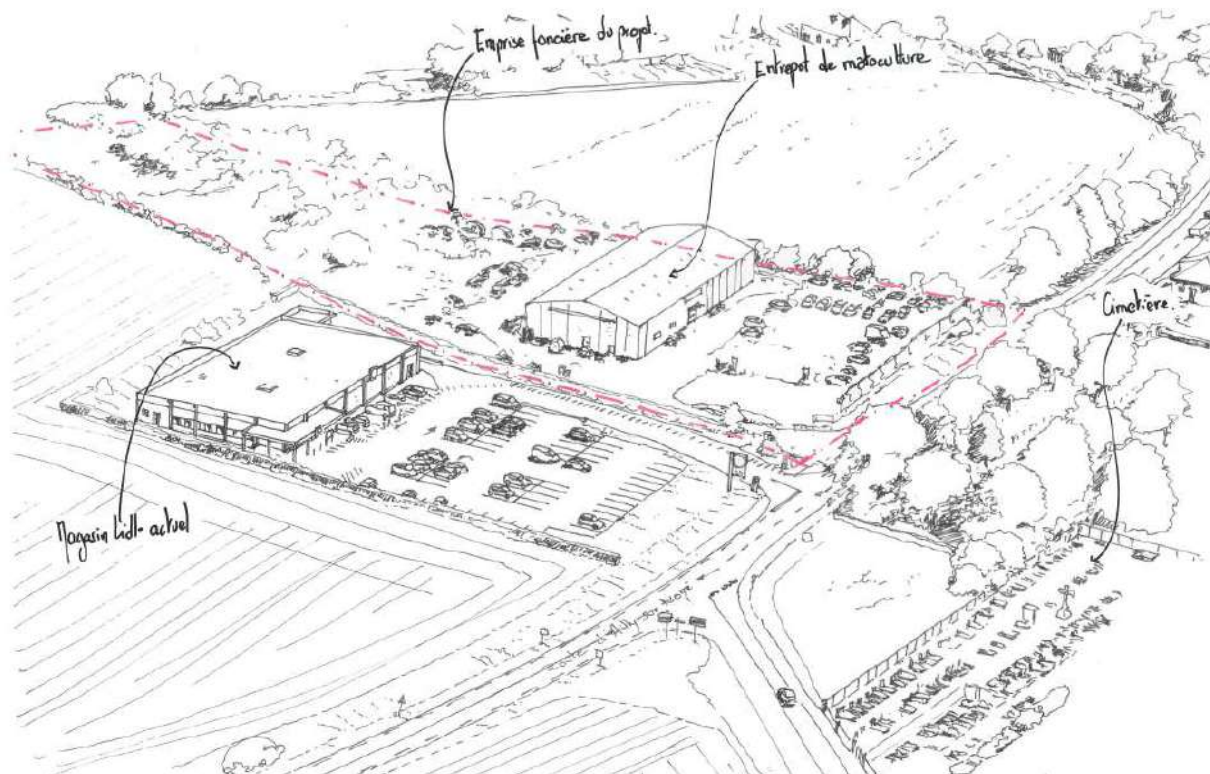


I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

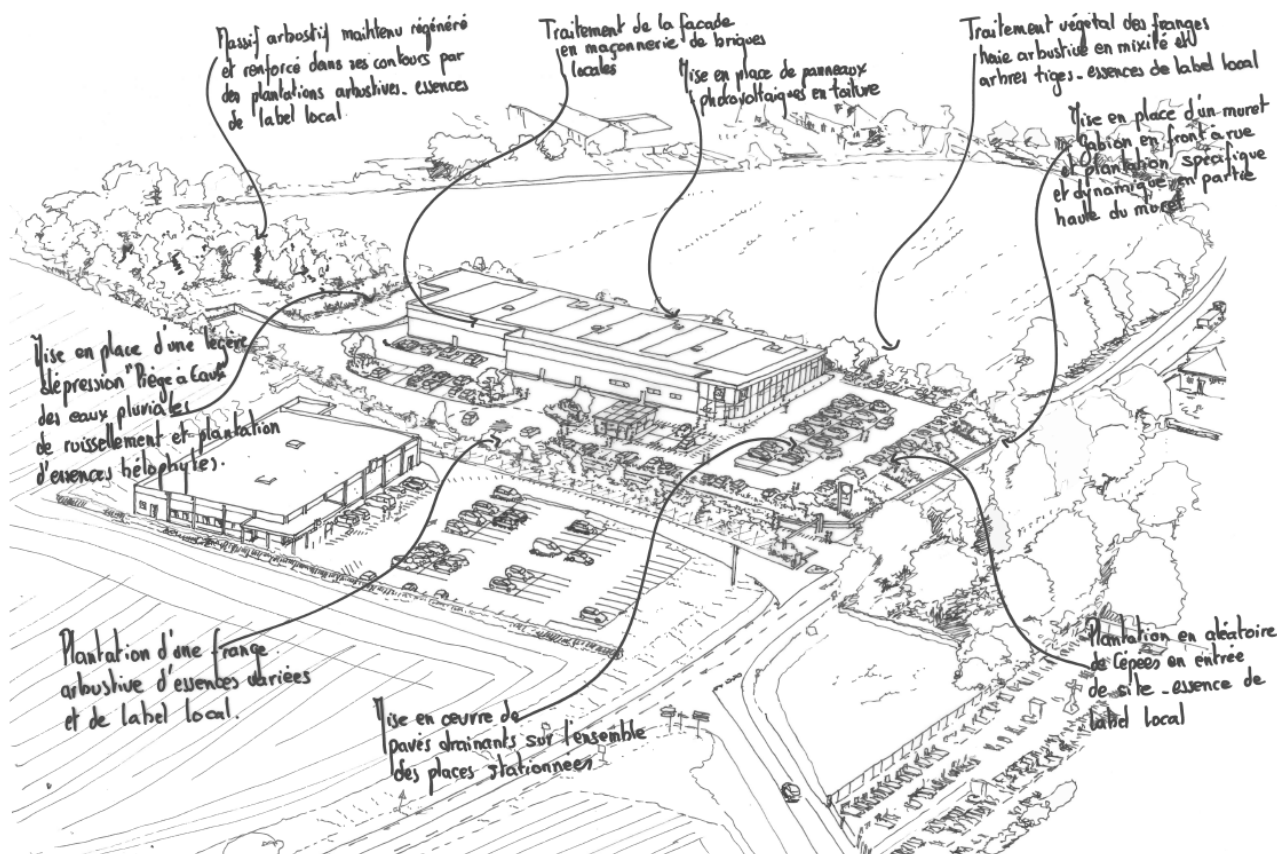
C. Le projet

- Insertion paysagère

Etat actuel



grands principes d'aménagements



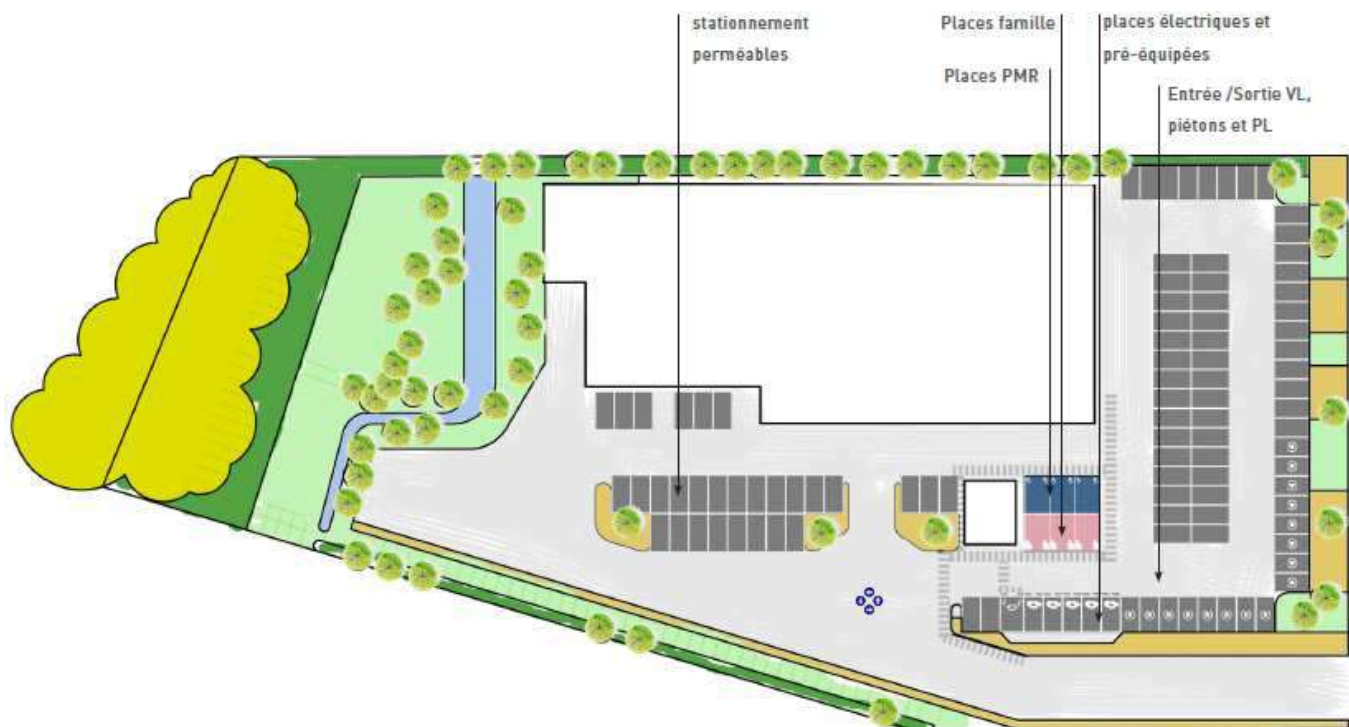
I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET






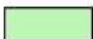
C. Le projet

Les objectifs ciblés des espaces verts

L'ESSENTIEL :

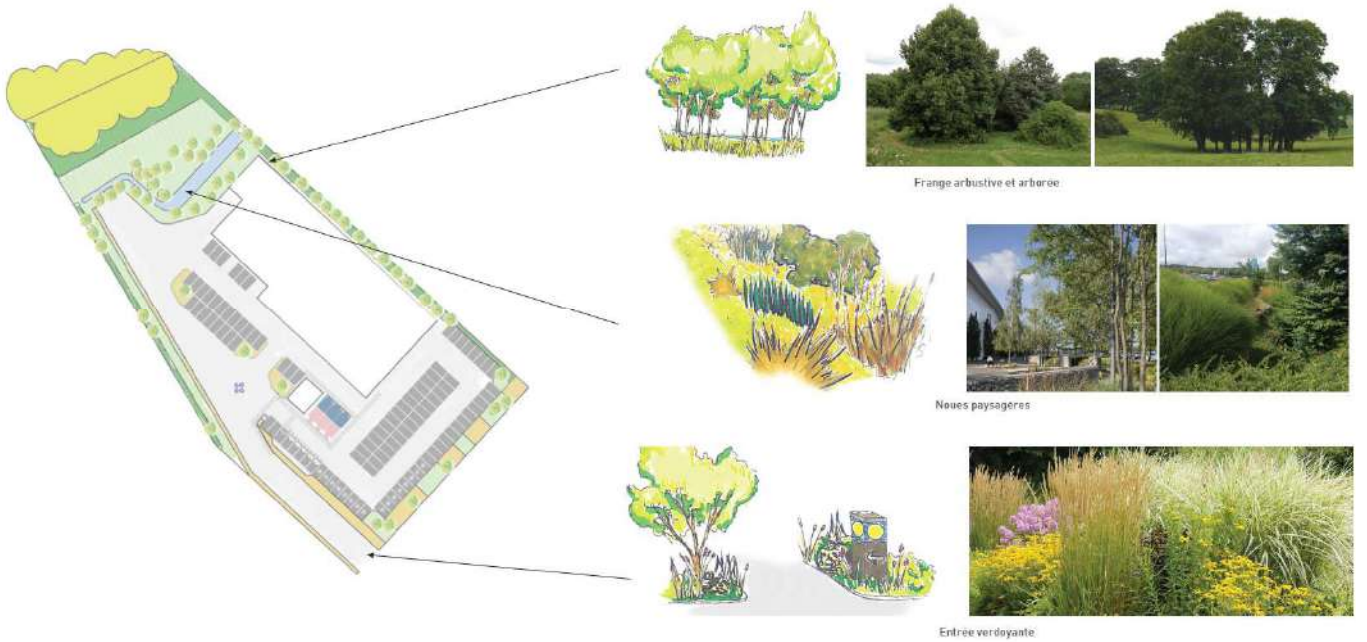
- Le projet prévoit une implantation du bâtiment en retrait de l'espace public.
- Le projet développe 109 places de stationnement dont :
 - 4 places PMR (dont une électrique)
 - 3 places famille
 - 6 places électriques
 - 17 places pré-équipées
- Des stationnement vélos sont prévus proche de l'entrée
- Un accès est prévu rue de la Fosse Landon :
 - VL et PL
 - piéton
- Le projet prévoit de planter 58 arbres



	Boisement existant		Plantes hélophytes Phragmites australis Typha latifolia Carex acuta Lythrum salicaria Alisma plantago 'Aquatica' Carex pendula Molinia caerulea arundinacea Salix rosmarinifolia paillage
	Acer campestre		Graminées Stipa gigantea Imperata cylindra 'Red Baron' Miscanthus sinensis 'August Feder' Pennisetum alopecuriodes Heuchera 'caramel' Liatris spicata 'albus' paillage
	Quercus robur		Frange arbustive Carpinus betulus Ligustrum vulgare Cornus alba Viburnum opulus
	Salix alba 'Illempde' - Cépées		
	Alnus glutinosa		
	Prunus avium		
	Semis de prairie		

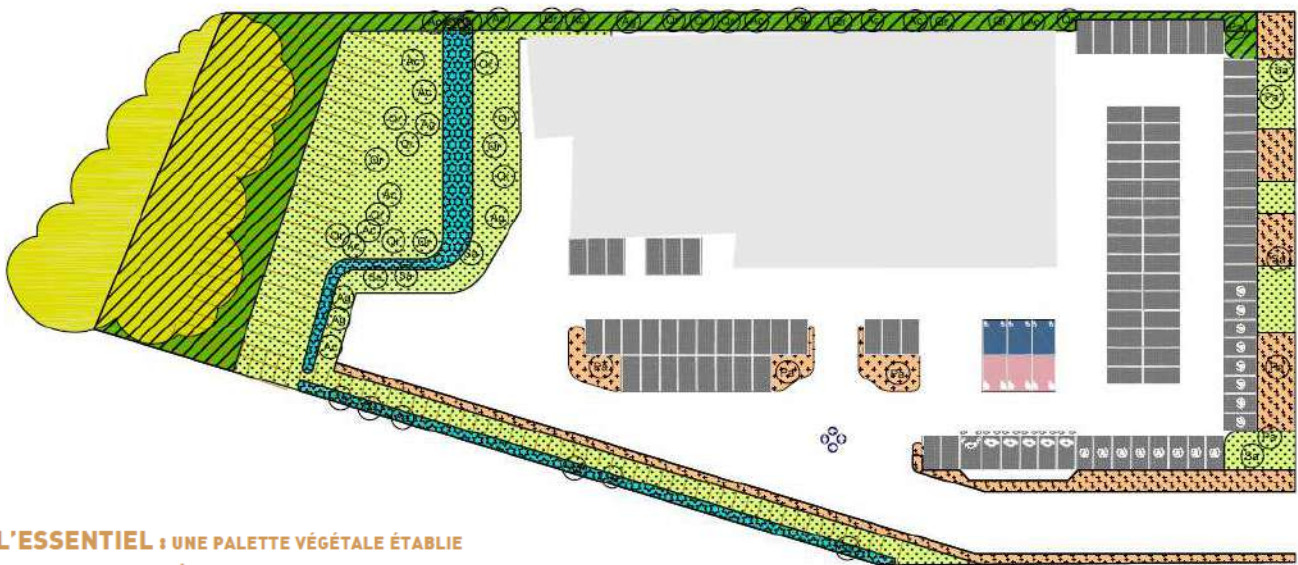
I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET


C. Le projet

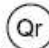


L'ESSENTIEL : UNE PALETTE VÉGÉTALE ÉTABLIE SUR LES CARACTÉRISTIQUES CLIMATOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES DE LA ZONE D'IMPLANTATION EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DU CONSERVATOIRE NATIONAL BOTANIQUE.

INTÉRÊT AUTOMNALE **FLUIDITÉ**
FEUILLAGES PERSISTANTS
EFFET DE MASSE MOUVEMENT
FLORAISONS **ORIGINALITÉ**

 Bolsement exlstant

 Acer campestris

 Quercus robur

 Salix alba 'llepde' - Cépées

 Alnus glutinosa

 Prunus avium

 Semis de prairie

 **Plantes hélophytes**
Phragmites australis
Typha latifolia
Carex acuta
Lythrum salicaria
Allisma plantago 'Aquatca'
Carex pendula
Molinia caerulea arundinacea
Salix rosmarinifolia
pallage

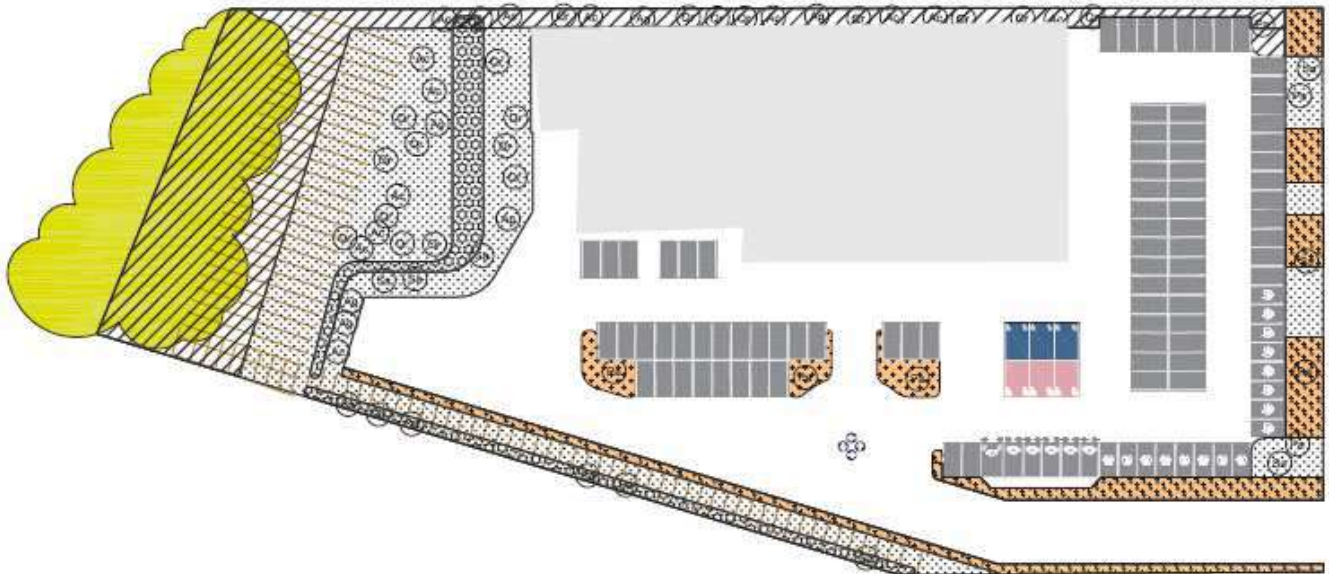
 **Graminées**
Stipa gigantea
Imperata cylindra 'Red Baron'
Miscanthus sinensis 'August Feder'
Pennisetum alopecuroides
Heuchera 'caramel'
Liatris spicata 'albus'
pallage

 **Frange arbustive**
Carpinus betulus
Ligustrum vulgare
Cornus alba
Viburnum opulus


I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation de massifs de graminées



 Bolsement existant

 Graminées
Stipa gigantea
Imperata cylindrica 'Red Baron'
Miscanthus sinensis 'August Feder'
Pennisetum alopecuroides
Heuchera 'caramel'
Liatris spicata 'albus'
paillage

MASSIFS DE GRAMINEES

- Stipa gigantea
- Imperata cylindrica 'Red Baron'
- Miscanthus sinensis 'August Feder'
- Pennisetum alopecuroides
- Heuchera 'caramel'
- Liatris spicata 'albus'



Heuchera 'caramel'



Imperata cylindrica "red baron"

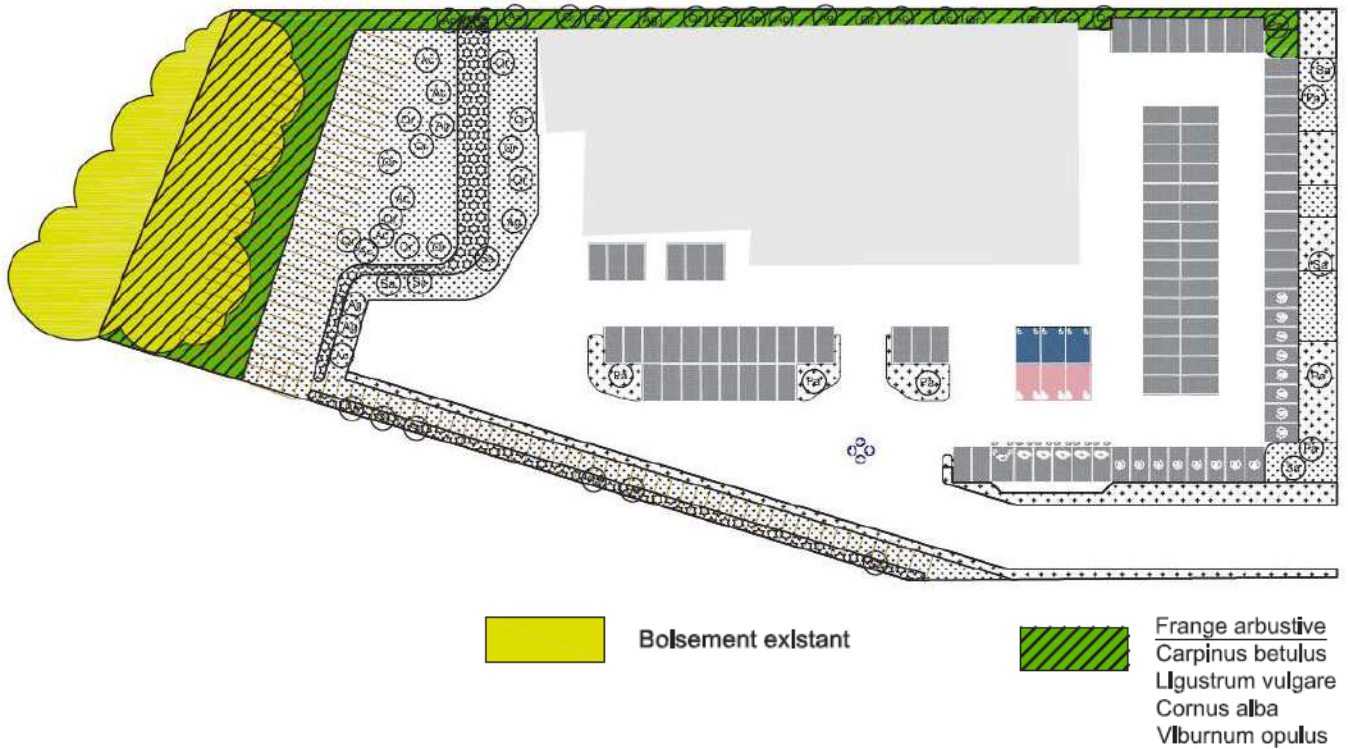


Liatris spicata 'alba'

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation d'une frange arbustive



ARBUSTES

- Carpinus betulus
- Ligustrum vulgare
- Cornus alba
- Viburnum opulus



Viburnum opulus

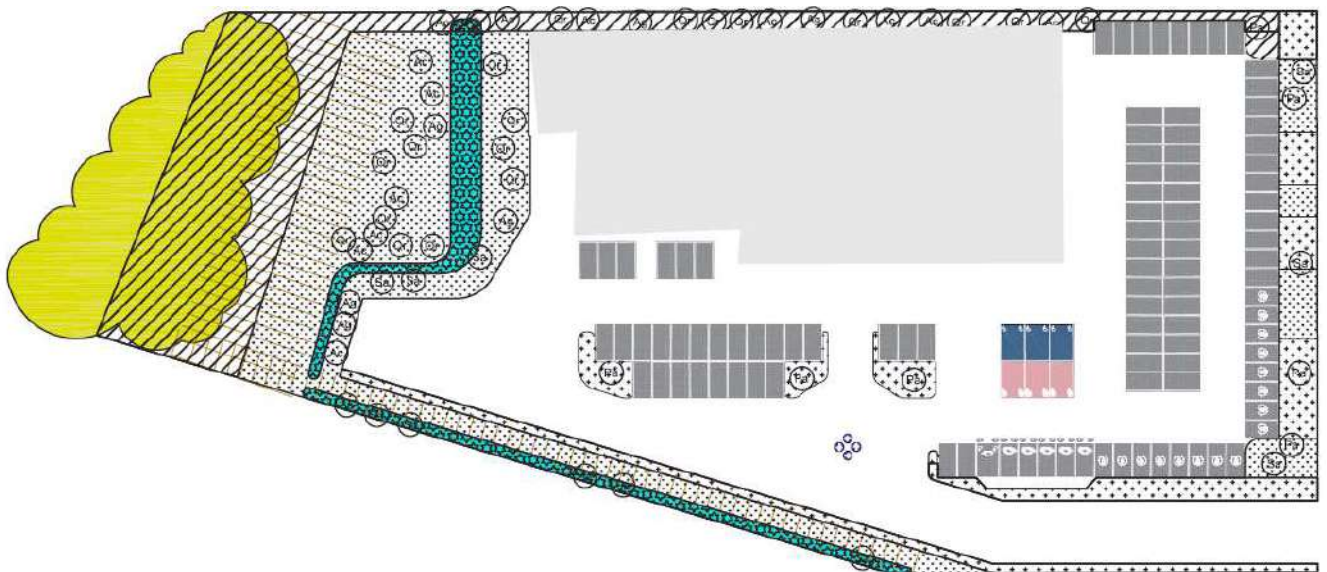


Carpinus betulus

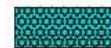
I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation des massifs d'hélophytes



Boisement existant



Plantes hélophytes

- Phragmites australis
- Typha latifolia
- Carex acuta
- Lythrum salicaria
- Alisma plantago 'Aquatca'
- Carex pendula
- Molinia caerulea arundinacea
- Salix rosmarinifolia
- paillage

HELOPHYTES

- Phragmites australis
- Typha latifolia
- Carex acuta
- Lythrum salicaria
- Alisma plantago 'Aquatca'
- Carex pendula
- Molinia caerulea arundinacea
- Salix rosmarinifolia



Typha latifolia



Salix rosmarinifolia



Lythrum salicaria

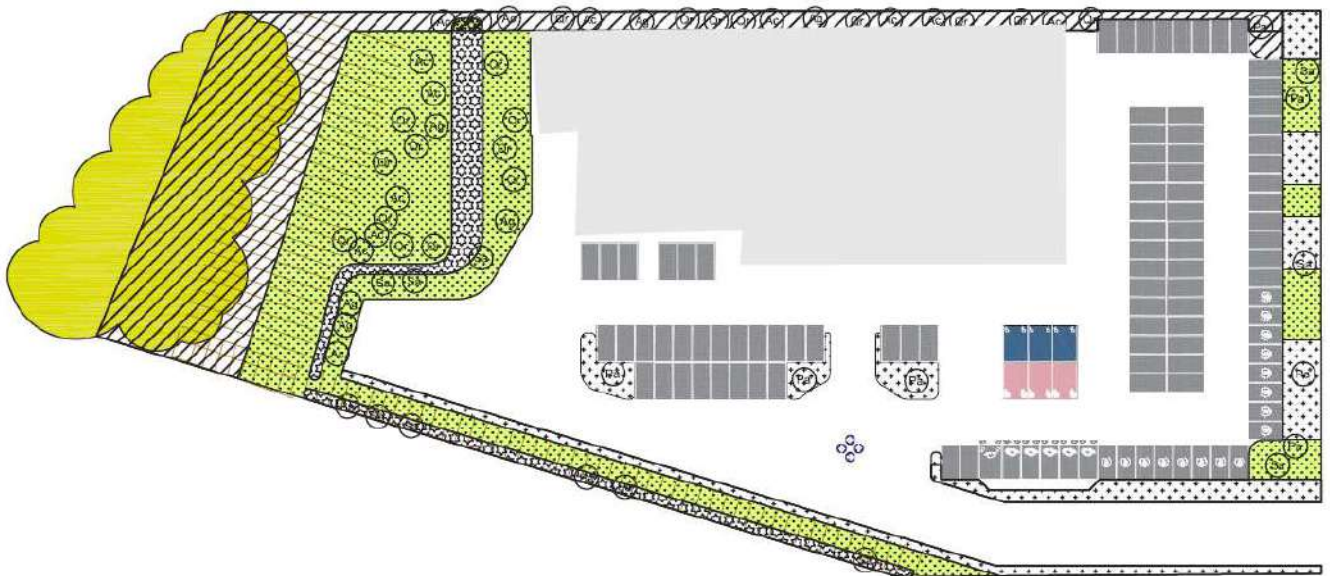


Molinia caerulea arundinacea

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

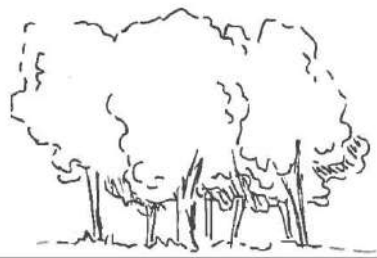
C. Le projet






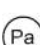
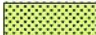
Plantation de la strate arborée et des pelouses



STRATE ARBOREE, ENGAZONNEMENT ET PRAIRIE HUMIDE

Acer campestre
Prunus avium
Quercus robur
Salix alba 'Liempde'
Alnus glutinosa



-  Boisement existant
-  Ac Acer campestre
-  Qr Quercus robur
-  Sa Salix alba 'Liempde' - Cépées
-  Ag Alnus glutinosa
-  Pa Prunus avium
-  Semis de prairie



Salix alba 'Liempde'



Quercus robur



Betula pendula

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

	Type de surface	Coefficient de pondération	Surface réelle	Surface à prendre en compte
Surface à prendre en compte pleinement	Places imperméabilisées	1	110,00	110,00
Surface à prendre en compte pour moitié	Places perméables (hors enrobée drainant)	0,5	1301,00	650,50
Surface non comptabilisée	Voirie d'accès imperméabilisée	0	3145,00	0,00
	Places dédiées au co-voiturage	0	0,00	0,00
	Places dédiées aux véhicules électriques ou hybrides	0	131,00	0,00
	Espaces paysagers en pleine terre	0	268,00	0,00
Total de l'emprise au sol de l'aire de stationnement :			5 225,00	760,50

Les espaces libres restant seront traités en espaces verts. Une étude paysagère a été réalisée pour le traitement paysager qualitatif des espaces libres.

b. Implantation, organisation, composition et volumes

Le magasin LIDL est implanté parallèlement à la limite séparative Nord-Est qui borde la façade arrière de la construction projetée. Cette implantation respecte les marges de recul par rapport aux limites parcellaires imposées par le règlement du PLU, à savoir un recul mini $L=H/2$ par rapport aux limites séparatives avec un minimum de 3 mètres et un recul de 5 mètres mini par rapport aux voies.

Le magasin est implanté à 4.00m minimum de la limite séparative Nord-Est, à 32.74m de la limite Ouest et à 35.22m de la route d'Ailly sur Noye.

L'accès depuis la route de Valenciennes existant est légèrement déplacé. Cet accès unique sera l'entrée pour les VL et PL.

Pour la bonne circulation des camions, une largeur de 7.50m à 9.00m est mise en place dans les allées du parking.

Sur le parking, on trouve un unique parc à chariots, comprenant également des stationnements pour les vélos.

Le bâtiment est de forme simple, avec une toiture monopente équipée de panneaux photovoltaïques. Le quai de déchargement, et les équipements techniques se situent sur le côté Nord-Ouest.

c. Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain

Les limites séparatives sont plantées d'une haie, composée d'essences locales et variées. Une clôture en treillis soudé RAL 6005, hauteur 1.9m est installée sur les limites séparatives Nord-Est et Sud-Ouest du terrain.

A l'entrée du parking, on trouve un muret en gabions et un talus végétalisé permettant de gérer les différences de niveau entre la route et le parc de stationnement.

Sur la limite séparative Nord-Est 2 murs de soutènement seront nécessaires au projet sur une hauteur d'environ 3.68m à l'arrière du magasin.

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

De la même façon, côté Ouest du terrain un mur de soutènement longeant la voie d'accès PL au quai de déchargement sera accompagné d'un talus 3/2 afin de gérer les différences de niveaux avec le terrain voisin d'environ 4.00m.

d. Matériaux et couleurs

Le bâtiment adopte une volumétrie simple, avec un couronnement en bardage métallique gris foncé, et un parement brique rouge orangé avec joints rouges pour la façade principale.

L'entrée du magasin donne sur le parking avec de larges vitrines.

Le bâtiment est construit sur une structure poteaux béton et charpente lamellé collé. L'enveloppe extérieure est en maçonnerie d'isolation répartie enduite.



MATERIAUX APPARENTS

- Menuiseries aluminium SAS entrée/sortie et vitrines - ton bleu RAL 5010- vitrages clairs
- Serrurerie: ton bleu RAL 5010
- Façades :
 - * Bardage Alucobond ton gris RAL 7024
 - * Maçonnerie enduite RAL 9010 façade Nord-Est et Nord-Ouest
 - * Parement brique rouge orangé joint rouge
 - * Pose d'enseigne
- Couverture :
 - * type bac acier + membrane PVC ton gris bleu RAL 7031
 - * pose de panneaux photovoltaïques
- Accessoires (couvertines,...) - correspondent à la teinte du bardage attenant

Le bâtiment est soucieux de l'environnement, la toiture du magasin recevra donc des panneaux photovoltaïques.

e. Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

Le parking sera dessiné autour du futur magasin LIDL, accueillant un total de 109 places de parking.

Tous les espaces libres restant seront traités en espaces verts : soit en tapis végétal (prairie, gazon, couvre sol), soit en espaces plantés d'arbres et d'arbustes.

f. Organisation et aménagements des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

L'accès existant PL/VL est légèrement déplacé sur la route d'Ailly sur Noye. Le parking aura une capacité totale de 109 places de stationnement, dont 3 places seront réservées aux Personnes à Mobilité Réduite, 3 places aux familles, 6 places aux véhicules électriques dont 1 place adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite et 16 places pré-équipées pour véhicules électriques.

Les places de stationnement seront en pavés drainants, les voiries seront en enrobé. Un cheminement PMR avec bande podotactile permettra l'accès piéton depuis le domaine public jusqu'à l'entrée du magasin, en passant par le parc à chariots créé sur le parking, et par les places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite.

g. Gestion des déchets.

Les déchets repartent avec les livreurs pour être réaffectés vers les filières spécialisés. Aucune gestion des déchets auprès de la ville est à prévoir.

PARTIE II

EFFET DU PROJET

sur l'environnement et la santé humaine

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore

- Cartographie des zones de protection de la faune et de la flore

Le site n'est donc pas concerné par une zone de protection.

Le site n'est ni concerné par une zone Natura 2000, ni par un arrêté de protection de biotope.

Les zones les plus proches sont :

1 - ZNIEFF de type 1 = MARAIS DE L'AVRE ENTRE MOREUIL ET THENNES - 600m au Nord.

2 - ZNIEFF de type 1 = MARAIS DES VALLÉES DE L'AVRE ET DES TROIS DOMS ENTRE GRATIBUS ET MOREUIL, LARIS DE GENONVILLE À MOREUIL - 1,2 km au Sud Est.

3 - ZNIEFF de type 2 = VALLÉE DE L'AVRE, DES TROIS DOMS ET CONFLUENCE AVEC LA NOYE - 600m à l'Est.

A noter que LIDL prend grand soin de choisir strictement *des essences végétales locales pour ces espaces verts*.

Ce choix d'éléments qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement géographique sont judicieux pour ne pas bouleverser les mécanismes de la vie naturelle locale, et notamment ceux des animaux qui se retrouvent face à des plantes qui leur sont familières.

Les arbres et les haies des projets LIDL, lieux de vie de multiples espèces d'insectes, fournissent également des abris naturels aux oiseaux qui y trouvent refuge et peuvent y nidifier.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

De manière générale, la commune de Morisel n'est pas concernée par des risques majeurs. (Source georisques.gouv.fr)

1. Risques naturels.

- Séismes :

- Localisation exposée aux séismes : Oui
- Type d'exposition : 1 - très faible
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN séismes : Non

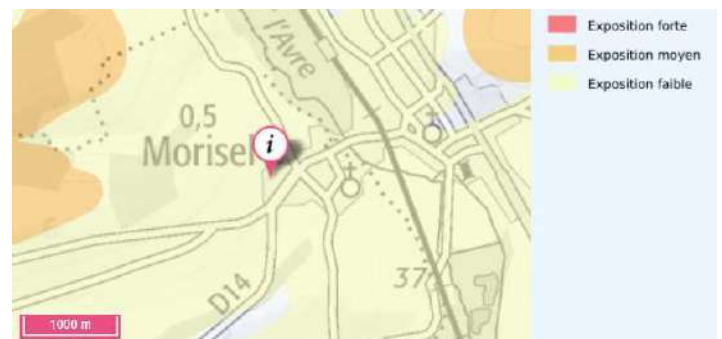


- Mouvements de terrain :

- Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500m : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrains : Non

- Retrait-gonflements des argiles :

- Localisation exposée aux retrait-gonflements des argiles : Aléa faible.
- PPR retrait-gonflement des argiles : Non



- Inondations :

Informations générales sur les inondations

- Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondations : Non

Source « www.georisques.gouv.fr »

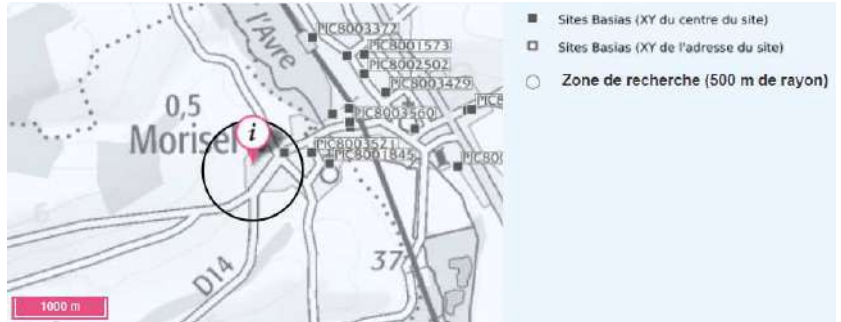
II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

2. Risques technologiques.

- Sites et sols industriels :

- Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), dans un rayon de 500 m : Non
- Ancien site industriel et activité de service (BASIAS), dans un rayon de 500 m : 2



- Canalisations de matières dangereuses :

- Canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 1000 m : Non

- Installations nucléaires :

- Installations nucléaires dans un rayon de 10 km : Non
- Centrales nucléaires dans un rayon de 20 km : Non

- Installations industrielles :

- Nombre d'installations classées dans un rayon de 1 000 m : 0

- Rejet des polluant :

- Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant dans un rayon de 5000 m : 3



3. Risques miniers.

- Cavités souterraines :

- Cavités recensées dans un rayon de 500m du projet : Non (indéterminée)
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. La gestion des eaux pluviales et des eaux usées

- La gestion des eaux pluviales :

Concernant le projet, le PLU précise que pour toutes constructions ou installations nouvelles, le constructeur doit réaliser les aménagements nécessaires permettant l'infiltration à la parcelle des eaux pluviales, sauf en cas d'impossibilités techniques.

Le projet LIDL a pris en compte cet élément en mettant en place des dispositifs qui permettront facilement de gérer les eaux pluviales in situ :

- Places perméables sur près de 94,5% des places de stationnement,
- Noues végétalisées agrémentées de plantes héliophytes,
- Légère dépression « piège à eau » sur l'espace vert situé à l'arrière du foncier destinée aux eaux pluviales de ruissellement.

A noter qu'il sera mis en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie de toiture de 5 m³ pour alimenter :

- ↳ Les sanitaires
- ↳ Arroser les groupes froid
- ↳ Alimenter le robinet de remplissage de l'auto-laveuse.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

1. Recours à des produits et équipements de construction et de décoration durables dès la conception.

Pour la construction du projet de Morisel, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel technique de dernière génération. Couplé à une sur-isolation du bâtiment, cela permet de réduire au maximum les consommations d'énergie et donc de réduire l'empreinte carbone. Ci-après le détail des différentes installations mises en œuvre par LIDL à cet effet.

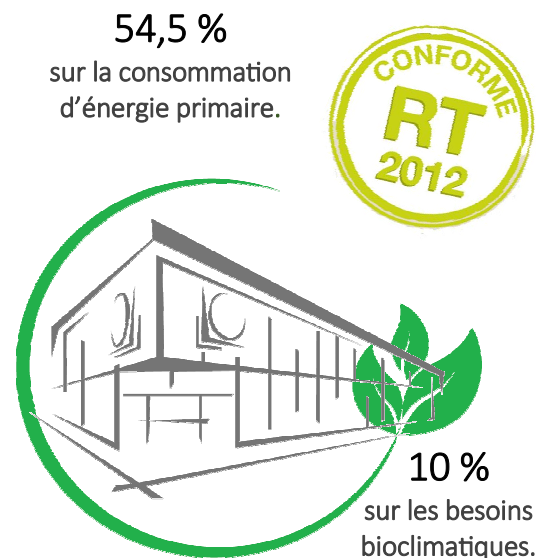
- Au-delà des exigences RT2012 :

La conception du projet a été pensée pour une performance énergétique supérieure à ce qu'impose la Réglementation Thermique 2012.

La RT 2012 définit les règles d'isolation, de ventilation et de mode de chauffage d'un bâtiment en établissant un seuil maximal pour:

- la consommation conventionnelle d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage : seuil de 400 kWh/m²/an.
- Le besoin bioclimatique conventionnel en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel : seuil de 205.

Sur ce magasin, l'étude thermique réalisée par un bureau d'études indique une surperformance par rapport à la RT2012 de : **- ➤**



Au-delà du respect de la réglementation, la politique de construction de l'enseigne est d'isoler au maximum les bâtiments.

En effet, l'énergie la plus facile à économiser est celle que l'on ne dépense pas.

Les principes d'isolation du bâtiment sont les suivants :

- L'isolation des longrines par l'extérieur.

Ce procédé permet de limiter les ponts thermiques (déperdition de la chaleur du bâtiment par des « fuites » vers l'extérieur). Moins de ponts thermiques égale moins de perte de chaleur, donc une consommation moindre.

Les plans de principe des magasins LIDL proposent une conception optimale de l'isolation du bâtiment basée principalement sur la suppression des ponts thermiques.

- L'isolation des façades par l'utilisation de briques en terre cuite ou en béton cellulaire.

Les briques en terre cuite (épaisseur de 37 cm) ou briques en béton cellulaire (épaisseur de 30 cm) ont des propriétés isolantes reconnues. La brique en béton cellulaire a un réel avantage car elle est recyclable à 81%. Ces matériaux sont liaisons à l'aide de colle, en lieu et place de l'utilisation traditionnelle de mortier.

Ce principe constructif permet de supprimer le pont thermique que constituait le centimètre de mortier entre chaque brique. La continuité de l'isolation est ainsi assurée. De la même manière, chaque poteau et linteau sont isolés.

Le béton cellulaire :

- matériau isolant
- matériau recyclable



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- L'isolation de la toiture par une couche de laine de roche de 20 cm d'épaisseur.

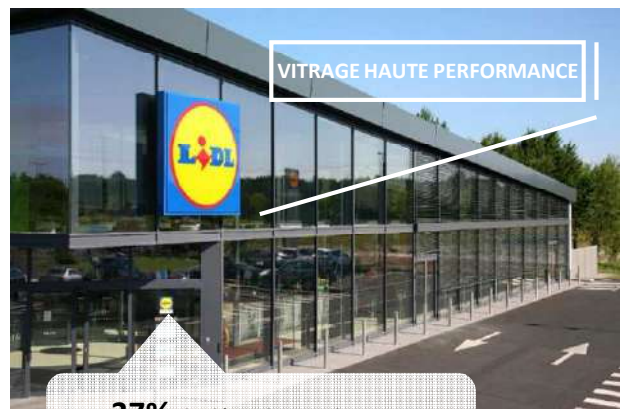
Le système de couverture pour le site de Morisel est en membrane à base de polyoléfinés souples (FPO) posée sur un isolant rigide. Ce type de membrane a une durée de vie importante et résiste très bien aux rayons ultraviolets et à l'ozone. De plus, la membrane FPO est facile à recycler. Elle ne contient ni plastifiant, ni chlore, ni aucun autre halogène : elle est totalement respectueuse de l'environnement.

- Mur rideau en double vitrage isolant certifié.

Le sas d'entrée et le pignon avant du bâtiment sont entièrement vitrés. Le vitrage du mur rideau à isolation renforcée est composé d'un double vitrage SP10 (extérieur) et 44.2 (intérieur) et d'une lame d'air de 12mm minimum avec un remplissage à l'argon avec des coefficients de déperdition de chaleur imposés. Les vitrages, les menuiseries extérieures (locaux sociaux et surface de vente) ont également les mêmes caractéristiques que celui du mur rideau.

Grâce aux vitrages haute performance, les déperditions thermiques sont limitées de **37% en moyenne** par rapport à un double vitrage thermique.

Afin de protéger les salariés des rayons du soleil, la façade vitrée est équipée de brises soleil orientables commandés automatiquement en fonction de la position du soleil. Le facteur solaire imposé permet de réduire les consommations de climatisation de 5%, soit 13 MWh économisés tous les mois.



- La structure porteuse.

La structure porteuse d'un magasin LIDL est généralement réalisée en éco-matériaux. Parfois dit « matériaux écologiques » ou « matériaux biosourcés », ce sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques habituellement exigés (performances techniques et fonctionnelles, qualité architecturale, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu et à la chaleur...), mais également à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (de sa production à son élimination ou recyclage).

- La charpente bois.

Pour le supermarché de Morisel, LIDL a opté pour une charpente bois. Ce matériau possède de nombreux avantages écologiques.

- Naturel, son bilan carbone est positif. En effet, le carbone qu'il absorbe compense de manière importante les émissions relatives à sa transformation,

- Valorisation facile en fin de vie.

À noter qu'en cas de démolition, 60% de la charpente bois est revalorisée comme matière première secondaire auprès des industries consommatrices.

- Une vêtture en Alucobond et pierre naturelle.

Une partie des façades du projet est habillée de panneaux composites appelés Alucobond. C'est un matériau léger composé de deux tôles d'aluminium et d'un noyau plastique. Il possède d'excellentes caractéristiques en termes de planéité, une grande résistance aux intempéries, aux vibrations et aux coups. Le projet prévoit de plus une façade en pierre calcaire, pierre naturelle en cohérence avec la colorimétrie des bâtiments du quartier.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- La mise en œuvre d'un Rooftop.

L'installation de chauffage et climatisation du supermarché inclut la mise en œuvre d'un Rooftop équipé de compresseurs permettant d'adapter la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Nous avons adapté la puissance de cet équipement en fonction du bilan thermique réglementaire RT2012 afin d'éviter toute surconsommation ou bien l'installation d'un équipement surdimensionné. C'est pourquoi deux modèles ont été référencés nationalement afin de couvrir l'ensemble des besoins.

Les coefficients de performance de ces machines sont de 3,43 et 3,51 > aux 3,25 des pompes à chaleur (PAC) et ce grâce à la technologie TRECO (récupération active d'énergie entre l'air rejeté et l'air neuf au moyen d'un système thermodynamique dédié).

Le Rooftop = Classe énergétique A
3 à 4kW thermique pour 1kW électrique

DRV à technologie Inverter
et boîtier centralisé CMB :

- ✓ Système breveté de récupération d'énergie pour production simultanée de climatisation et de chauffage,
- ✓ Technologie Inverter permet de faire fonctionner les compresseurs en fonction du besoin pour réduire la consommation énergétique,
- ✓ Coefficient de performance de 4,15 → 4kW thermique pour 1kW électrique consommé,
- ✓ Mode réduit de nuit pour plus d'économies d'énergie et de confort.

- L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

Il sera implanté 890 m² de panneaux photovoltaïques en toiture du magasin de manière à couvrir une partie de ses besoins en électricité.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

2. Gestion responsable de l'éclairage en magasin :

- Des équipements 100% LED.

Pour concilier confort visuel et attitude responsable face à l'environnement, LIDL développe un système d'éclairage intérieur comme extérieur en total « Full LED ». Sur la surface de vente, ce dispositif permet une réduction de la consommation d'énergie.

- Une durée d'éclairage contrôlée.

Par ailleurs, la durée de l'éclairage sera dimensionnée en fonction de l'activité :

- 1/3 de l'éclairage s'allumera automatiquement à l'arrivée du personnel le matin,
- les 2/3 restants s'allumeront lors de l'ouverture du magasin.

Aucun éclairage extérieur n'est allumé durant la nuit, et l'éclairage des réserves, du quai et des locaux sociaux s'effectuera par détecteur de présence.



Extinction des enseignes :
13 000 kWh/an/magasin
d'économie



3. Gestion des nuisances

- Les nuisances lumineuses

En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel. En magasin, à l'arrivée du personnel, 1/3 de l'éclairage se met en marche automatique. Les 2/3 restants s'allument lors de l'ouverture du magasin au public. A noter de plus que le magasin bénéficie de la lumière naturelle au travers des exutoires de fumée et des larges façades vitrées.

- Les nuisances olfactives

La principale nuisance olfactive pouvant résulter de l'activité du magasin est celle des ordures. Avec sa stratégie Zéro déchet, LIDL supprime cette nuisance. En effet, dans un premier temps, l'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté. Cette gestion a deux avantages majeurs :

- la limitation des émissions de gaz à effet de serre avec la suppression des collectes en porte à porte,
- l'amélioration de l'hygiène aux abords des magasins avec l'absence de bacs poubelles stationnés sur la voie publique.

De plus, la massification des différents types de déchets sur nos plateformes permet de trouver de nouveaux débouchés avec des acteurs locaux en matière de valorisation, en particulier par voie de méthanisation ou compostage de nos biodéchets.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

3. Gestion des nuisances

- Les nuisances sonores

Le magasin LIDL est un point de vente de proximité, et peut donc se retrouver proche de lieux d'habitation. Pour éviter les nuisances sur ses voisins, l'enseigne met en place des mesures telles que les suivantes :

- Une livraison du magasin par le biais de camions et équipements (transpalettes) certifiés PIEK (Camions et équipements silencieux) : c'est une certification décernée aux camions et équipements respectant un seuil d'émission sonore inférieur à 60 décibels (l'équivalent d'une discussion entre 2 personnes) avec la pondération A de la norme CEI 61672-1.

- Les parois intérieures et extérieures sont conçues afin que le niveau sonore dans le magasin respecte les règles en vigueur

- Les nuisances visuelles

- Des aménagements paysagers et des espaces verts pour une intégration douce du projet

Le projet prend place sur un espace peu végétalisé sur l'avant du site, arboré en limite Est, bordé d'une haie dense en limite Ouest et dont la partie Nord est occupée par un espace en friche présentant diverses strates végétales. Il s'attachera à conserver une partie du boisement arrière (à débroussailler + éclaircir) et prévoit de planter 58 arbres sur 4 537 m² d'espaces verts (soit plus de 37,91 %). Ces aménagements paysagers permettront de limiter les effets de l'imperméabilisation et comprennent :

- Plantation en aléatoire de cépées, graminées et vivaces en couvre sol en entrée de site,
- Mise en place d'un muret gabion en front à rue et plantation spécifique en partie haute du muret,
- Traitement végétal des franges = haies arbustives en mixité et arbres de haute tige,
- Massif arrière arbustif maintenu en partie, régénéré et renforcé dans ses contours par des plantations arbustives,
- Mise en place d'une dépression « piège à eau pluviale » + plantation de plantes héliophytes,
- Mise en place de noues paysagères,
- Espaces engazonnés.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

E. Les flux de déplacement

- Les flux de véhicules légers induits par la clientèle

La société LIDL a missionné un bureau d'études pour évaluer l'impact du projet sur les flux. Cette étude trafic a été réalisée par la société BERIM en avril 2021. Les points essentiels de cette étude sont présentés ci-dessous et pages suivantes.

- Estimation des flux de voitures particulières actuels

Les plans montrent une entrée et sortie du nouveau parking Lidl sans contrainte sur les mouvements (tourne-a-droite et tourne-à-gauche autorisés). La parcelle étant plus en hauteur que la chaussée, l'accès se fera par une rampe d'accès (pente de 5% sur 57,40m).

La route d'Ailly-sur-Noye est une voirie départementale (D920) en 2x1 voies bidirectionnelles reliant Moreuil et la D935 (pénétrante d'Amiens) au Nord-Est à Ailly-sur-Noye (D920) et Breteuil (D14) au Sud-Ouest. Elle est un axe important de la commune présentant à la fois des fonctions de pénétrante et de lien intercommunal mineur.

La voirie est routière (voies larges et rectilignes) mais s'inscrit dans un environnement péri-urbain en limite d'agglomération (commerces, cimetière, panneau de sortie de commune à 100m), avec des trottoirs présents de chaque cote de la chaussée.

Les 3 468 véhicules/jour (3 631 uvp/j) relevés au cumul des deux sens de circulation sont relativement faible pour une départementale mais cohérente avec la densité d'habitant environnante.

Route d'Ailly-sur-Noye (D920) : les trafics sont assez stables du lundi au vendredi (De 3 915 uvp/j à 4 268 uvp/j), mais varient plus fortement autour du weekend, avec :

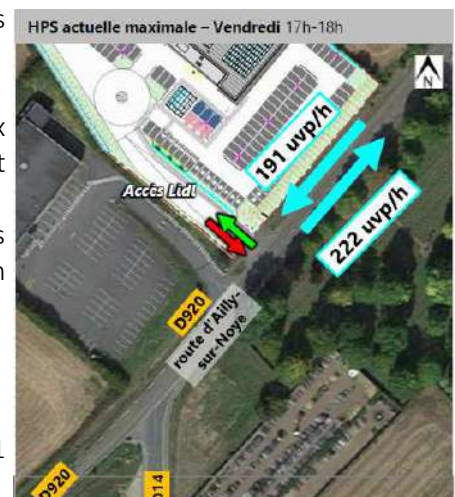
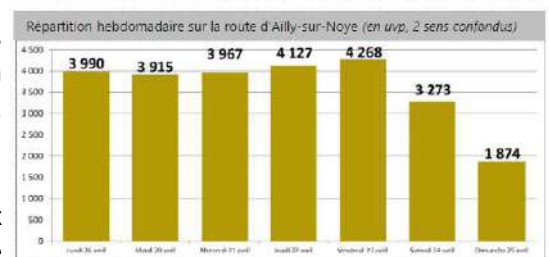
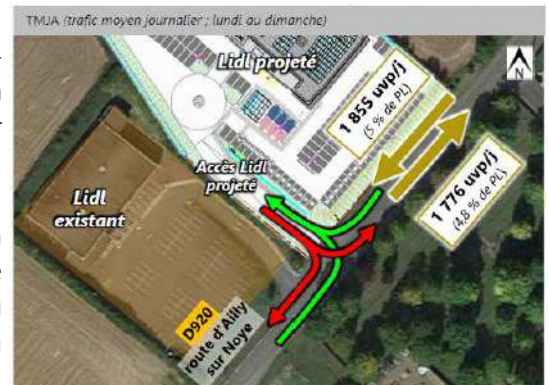
- le jour le plus chargé le vendredi : plus de 4 250 uvp/j sur 2 sens cumules,
- des trafics en-deca le samedi : près de 3 250 uvp/j sur 2 sens cumules,
- des flux nettement plus faibles le dimanche : 1 900 uvp/j au cumul des 2 sens.

Route d'Ailly-sur-Noye : En semaine il est observe des flux assez homogènes avec :

- HPM : Une pointe peu marquée et étalée de 8h à 10h pour les deux sens de circulation, avec un maximum à 167 uvp/h en sens Nord → Sud et 152 uvp/h en sens Sud → Nord.
- HPS : Une heure de pointe plus marquée (de 17h-18h) pour les deux sens de circulation, avec 190 uvp/h en sens Sud→Nord et 205 uvp/h en sens Nord→Sud.

A noter que le trafic reste constant entre les 2 heures de pointe.

L'heure de pointe la plus élevée est l'HPS du vendredi (17h-18h), avec 191 uvp/h en sens Nord→Sud et 222 uvp/h en sens Sud → Nord.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

E. Les flux de déplacement

- Estimation des flux de voitures particulières générés par le projet

La génération de trafic a été évaluée à partir des hypothèses de stationnement du nouveau magasin Lidl. Ces hypothèses seront également utilisées pour les calculs de capacité projetée de l'accès au parking Lidl.

Hypothèses d'affectation du trafic

La provenance des usagers du futur Lidl a été déterminée par BERIM au vu de l'implantation du magasin sur la commune. Il est ainsi attendu que :

- 80 % des clients soient originaires du Nord-Est (centre de Morisel et de Moreuil)
- 20 % des clients soient originaires du Sud-Ouest

Trafic généré

Il est ainsi retenu, en entrée et en sortie pour les heures de pointe du vendredi soir (HPS la plus chargée) et du samedi soir, un trafic généré par le magasin Lidl projeté de :

- 154 uvp/h (en entrée ET en sortie) à l'HPS du vendredi soir
- 176 uvp/h (en entrée ET en sortie) à l'HPS du samedi soir

Nota : Cette génération de trafic correspond aux flux entrant et sortant du nouveau magasin Lidl, pas à l'augmentation de trafic entre les situations actuelles et projetées.

Capacité du parking

Avec une durée des achats de 30 min, le parking de 109 places peut donc accueillir un maximum théorique de 218 véhicules sur une heure, suffisant pour la génération de trafic horaire maximale, prévue le samedi après-midi (176 véhicules/h).

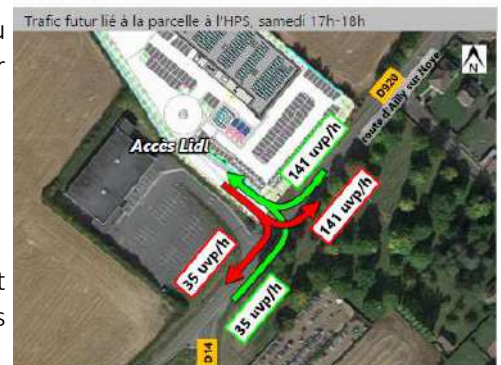
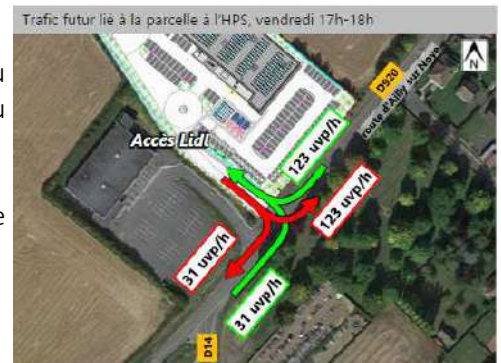
Hypothèses générales

Les impacts sont principalement calculés pour l'HPS du vendredi soir, qui est l'heure la plus critique car concentrant un grand nombre de flux domicile-travail, loisirs et achats (Celle du samedi après-midi est plus marquée en terme de clientèle, mais il y a moins d'usagers « standards » sur le réseau routier).

Hypothèses en axe

En milieu périurbain les seuils pratiques de capacité sont, pour des voiries structurantes à 2x1 voies telles que la route d'Ailly-sur-Noye (RD920), se situent autour de 800 UVP par heure et par voie.

Pour information les seuils théoriques sont de 1 800 v/h et par voie au maximum (débit en section courante sans intersection) et d'environ 1 200 à 1 500 v/h maximum en urbain.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

E. Les flux de déplacement

Impacts en axe

Les trafics projetés montrent des volumes de trafic légèrement plus élevés au Nord-Est du magasin (cote Morisel et Moreuil) qu'au Sud-Ouest, du fait d'un plus grand nombre d'usagers en lien avec la parcelle depuis ces agglomérations.

Il est ainsi attendu de très bonnes réserves de capacité pratiques (65% à 75% dans les 2 sens) en section courante au Nord-Est de l'accès (cote Morisel), le vendredi comme le samedi.

Les réserves de capacité au Sud-Ouest de l'accès au Lidl (en sortie de la commune) sont là-aussi excellentes (75% ou plus dans les 2 sens, vendredi comme samedi), du fait de trafics plus limités.

Ainsi, il n'est attendu aucun ralentissement en axe aux heures de pointe du soir, quel que soit le jour de la semaine.

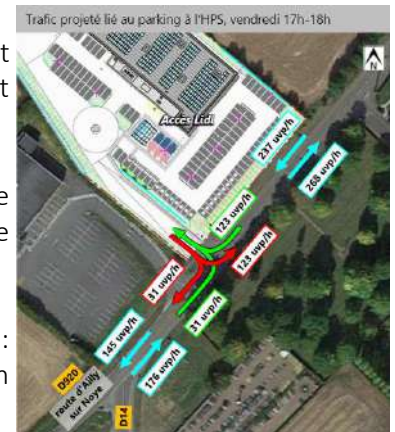


Sortie du parking Lidl sur la RD920

Avec les hypothèses de génération de trafic retenues, la période critique est l'heure de pointe du vendredi soir, entre 17h et 18h. La pointe du samedi soir est quant à elle légèrement moins impactante.

Après calcul du trafic gênant les mouvements sur l'intersection, il apparaît de bonnes réserves de capacité (environ 40%) à l'HPS du vendredi soir sur le mouvement de sortie en tourne-à-gauche.

Les réserves de capacité sont encore meilleures sur les autres mouvements : largement supérieures à 50% sur l'entrée en tourne-à-gauche et la sortie en tourne-à-droite.



Ainsi, il n'est pas attendu de difficultés sur le mouvement d'accès et de sortie du parking, tant aux heures de pointe qu'en heures creuses.

Le temps d'attente moyen en sortie du parking en tourne-à-gauche du magasin projeté serait de 11 secondes. Ce temps limite n'entraînera pas de problèmes de congestion et est parfaitement acceptable pour l'utilisateur.

Il n'est attendu que de très légères remontées de files en sortie du parking Lidl aux heures de pointe, moins d'un véhicule en moyenne, et jusqu'à 2 véhicules au maximum. Ces courtes files d'attente n'auront aucun impact sur le fonctionnement de la voirie, tant en sortie du parking que sur la route d'Ailly-sur-Noye.

Intersection entre la RD920/RD14

D'après les trafics projetés, les réserves de capacité sont là-aussi très bonnes sur ce carrefour entre 2 RD secondaires : plus de 50% pour le mouvement le plus contraint qui est le tourne à gauche en cédant le passage en limite d'agglomération, avec une attente moyenne de 10 secondes.

Il n'est donc pas attendu de congestion ou autre difficulté sur cette intersection

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

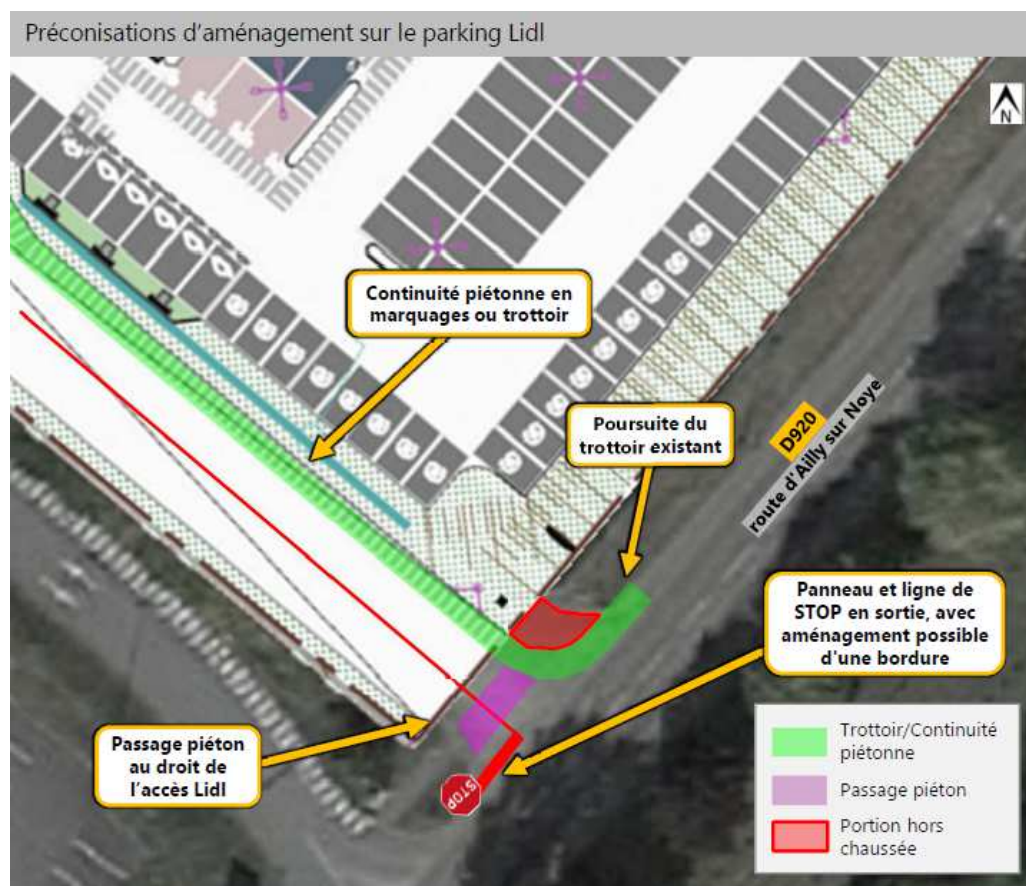
E. Les flux de déplacement

Aménagement et exploitation pour l'accès au parking de Lidl

Matérialisation et aménagement d'une continuité modes actifs :

- En continuité du trottoir existant au Nord-Est de la voie d'accès.
- Sur passage piéton au droit de l'accès
- En rive Nord-Est de la voie d'accès, en marquages piétons ou en trottoir

Mise en place d'un panneau et d'une ligne de STOP en sortie du parking, avec possible aménagement d'une bordure.



- Conclusions

Il n'est pas attendu de difficulté, tant en sortie du magasin Lidl que sur le carrefour RD920-RD14, aux heures de pointe comme en heures creuses.

Les temps d'attente projetés sont limités et largement acceptables par l'utilisateur (11 secondes en moyenne dans le cas le plus défavorable) et il n'est attendu que de très courtes remontées de files (non gênantes) sur la sortie du parking.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

ACCÈS PIÉTONS ET CYCLES A PROXIMITÉ DU PROJET

Les communes de Morisel et de Moreuil ne bénéficient pas d'aménagements cyclables.

Notons seulement la présence d'une zone apaisée entre le rue du 8 Août 1918 et la rue de la République, à environ 750 mètres du site, permettant une desserte du centre de Moreuil.

Les usagers cyclistes utiliseront en partage les voies pour véhicules motorisés.

Concernant les piétons, les trottoirs permettent de se déplacer aisément sur l'ensemble du territoire communal et vers le centre de Moreuil.

Ces aménagements sont équipés de passages protégés et permettent d'accéder au site depuis Morisel centre et l'ensemble de son tissu, ainsi que les différents lieux de vie et habitat de Moreuil.

Bien que situé en entrée Ouest de Morisel, le site reste accessible en mode doux depuis l'ensemble constitué des communes de Morisel et Moreuil.



— Début de zone apaisée (30 km/h)

— Cheminements piétons (trottoirs)

•••• Passages piétons sécurisés

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

L'environnement du site n'est pas directement desservi par les lignes du réseau TRANS80.

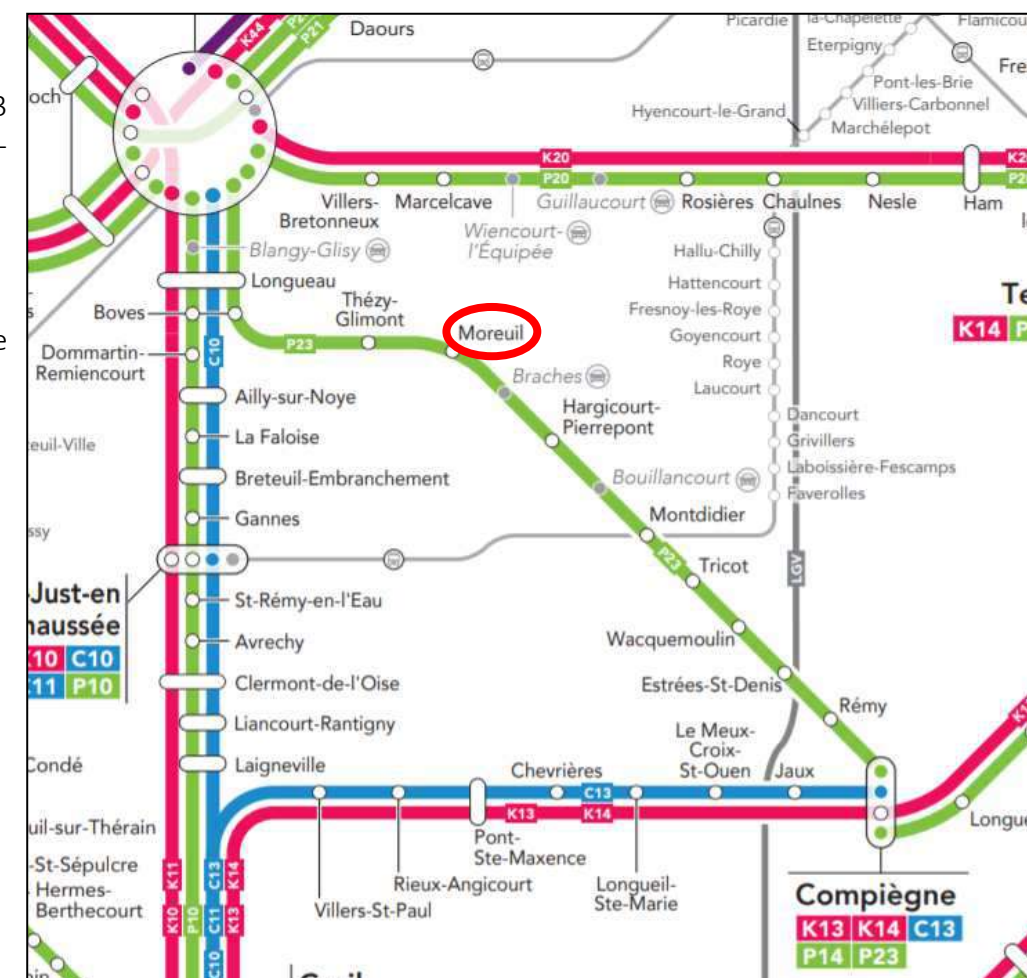
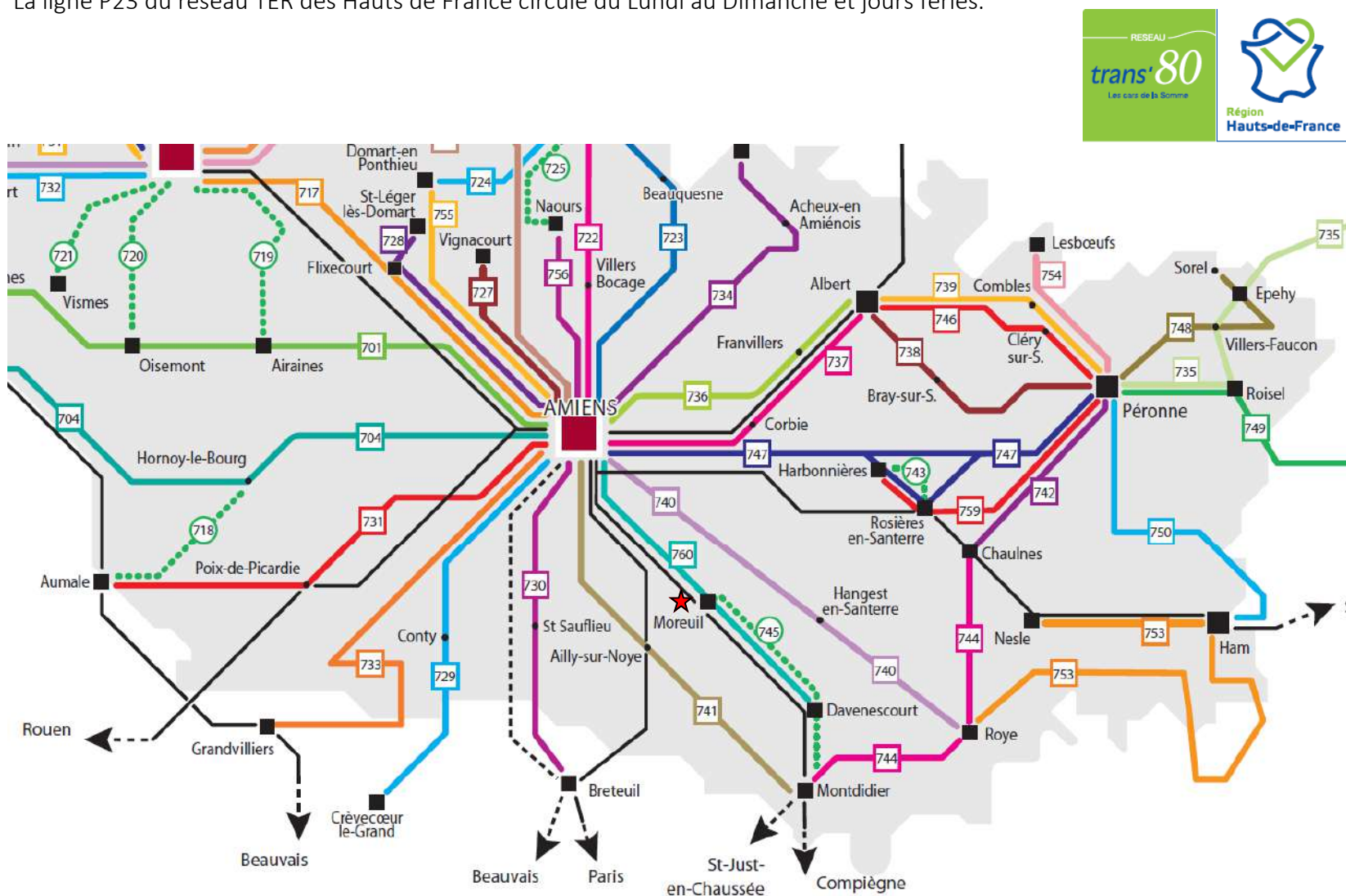
L'arrêt le plus proche du réseau TRANS80 « Rue de Créqui » est situé à environ 1 500 mètres à l'Est sur la commune de Moreuil (20 à 23 minutes à pied), à proximité du centre-ville, et est desservi par les lignes 745 « Moreuil - Montdidier » et 760 « Amiens - Moreuil - Davenescourt ».

Le Train

Notons que la commune de Moreuil bénéficie d'une Gare SNCF située à moins de 1 200 mètres au Nord Est du projet, le long de la Rue Léon Blum (15 à 18 minutes à pied).

La gare est desservie par le réseau TER des Hauts de France par la ligne P23 qui effectue le trajet Amiens à Compiègne.

La ligne P23 du réseau TER des Hauts de France circule du Lundi au Dimanche et jours fériés.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

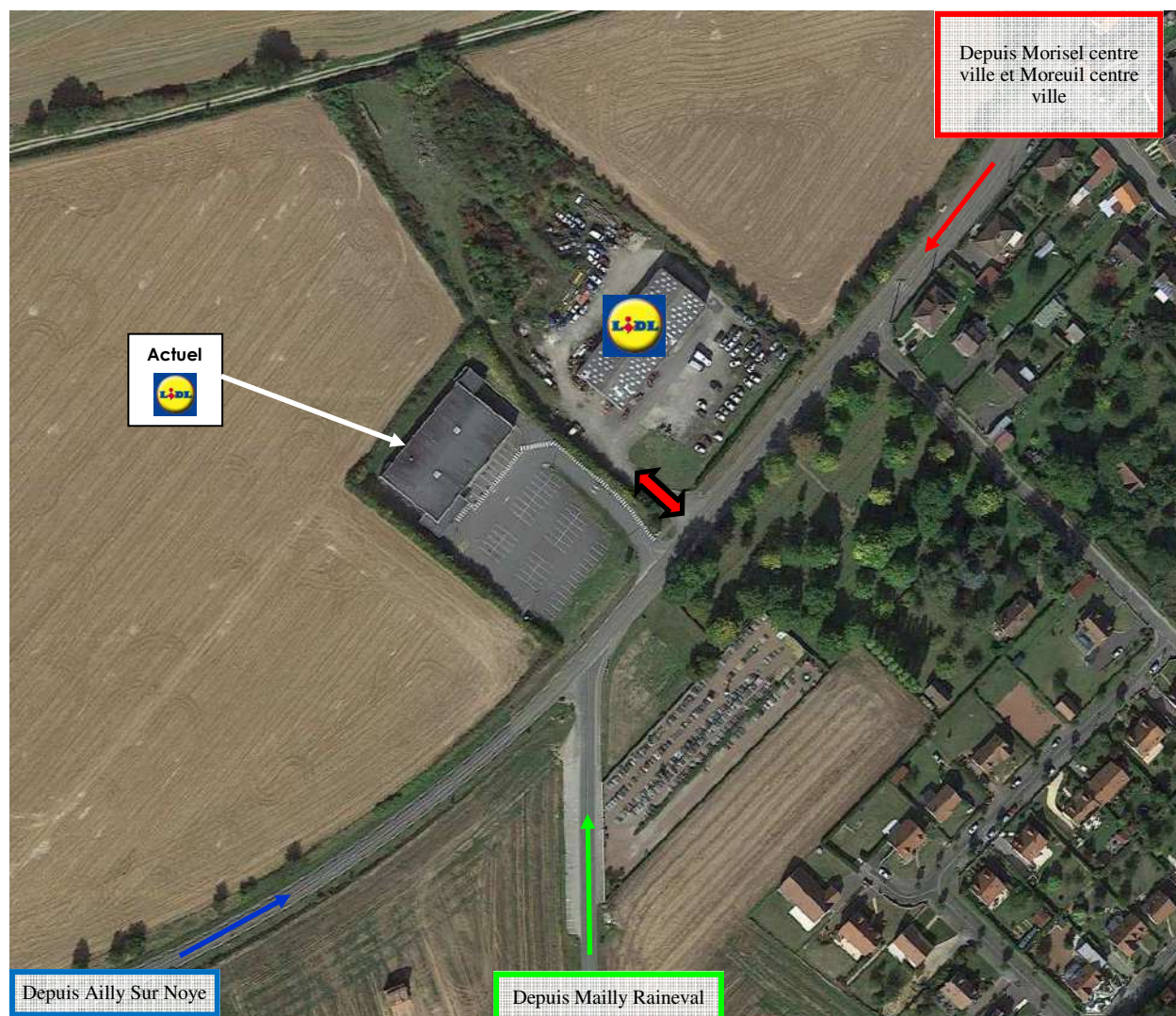
Le site sera accessible depuis la RD920, axe de liaison entre Moreuil et la commune d'Ailly-sur-Noye. Cet axe est en jonction avec la RD14 à proximité immédiate Sud du projet et permet aux communes situées au Sud du projet (Mailly Raineval, Thory, Sourdon...) d'accéder rapidement au site. Le raccordement entre ces 2 axes s'effectue via un « cédez le passage », ce qui assure une bonne fluidité des trafics.

L'aménagement actuel pour accéder au futur site sera conservé. L'accès sera parfaitement adapté pour que le projet n'engendre aucune perturbation sur les flux existants.

Rappelons que le projet concerne la construction d'un bâtiment LIDL, sur un emplacement dédié aux activités, actuellement exploité, sur un foncier adjacent au site Lidl, ce qui engendrera et générera une augmentation de la fréquentation maîtrisée.

Au regard des niveaux de fréquentation actuels des axes et de l'apport supplémentaire de clients, cela sera sans conséquence sur le fonctionnement viaire du secteur.

L'accessibilité au site sera donc aisée et permettra une bonne connexion entre les différents espaces constituant l'environnement du projet.



Le site bénéficie d'une entrée / sortie VL et PL qui donne sur la RD920, parfaitement adaptée pour l'accueil des clients du futur supermarché.

Cet accès existant sera décalé d'environ 1 m et recalibré dans sa largeur pour satisfaire à sa nouvelle destination (largeur de 9 m).

Le projet étant un transfert du supermarché existant sur le foncier voisin, les modifications sur le réseau viaire seront marginales et parfaitement maîtrisées.

L'accès au site conservera donc un fonctionnement harmonieux et continuera à bénéficier de réserves capacitaires importantes.

PARTIE III

ANNEXES

Etude de zone humide



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN LIDL

Commune de Morisel (80)

Etude de caractérisation de zone humide

Rapport final

Dossier 21084008
01/09/2021



réalisé par

Auddicé Biodiversité
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin

03 27 97 36 39



Projet de construction d'un magasin LIDL

Commune de Morisel (80)

Etude de caractérisation de zone humide

Rapport final

LIDL

Version	Date	Description
Rapport final	01/09/2021	Rapport complet

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Descamps Julien – Ingénieur écologue	27/08/2021	
Validation	Morel Jean-Benoît – Ingénieur écologue	01/09/2021	



Agence Hauts-de-France
(Siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-
Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-
Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie
Le Havre
186 Boulevard François 1^{er}
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	4
1.1 Localisation du secteur d'étude	5
1.2 Situation par rapport aux zones à dominante humide	6
1.3 Géologie.....	7
1.4 Objectifs de l'étude et contexte règlementaire	8
CHAPITRE 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN.....	9
2.1 Méthodologie d'étude.....	10
2.1.1 Sondages pédologiques	10
2.1.2 Étude flore / habitat	12
2.2 Résultats des investigations	13
2.2.1 Sondages pédologiques	13
2.2.2 Etude flore / habitat	15
CHAPITRE 3. CONCLUSION	17
3.1 Critère pédologique.....	18
3.2 Critère flore / habitat	19

Liste des Cartes

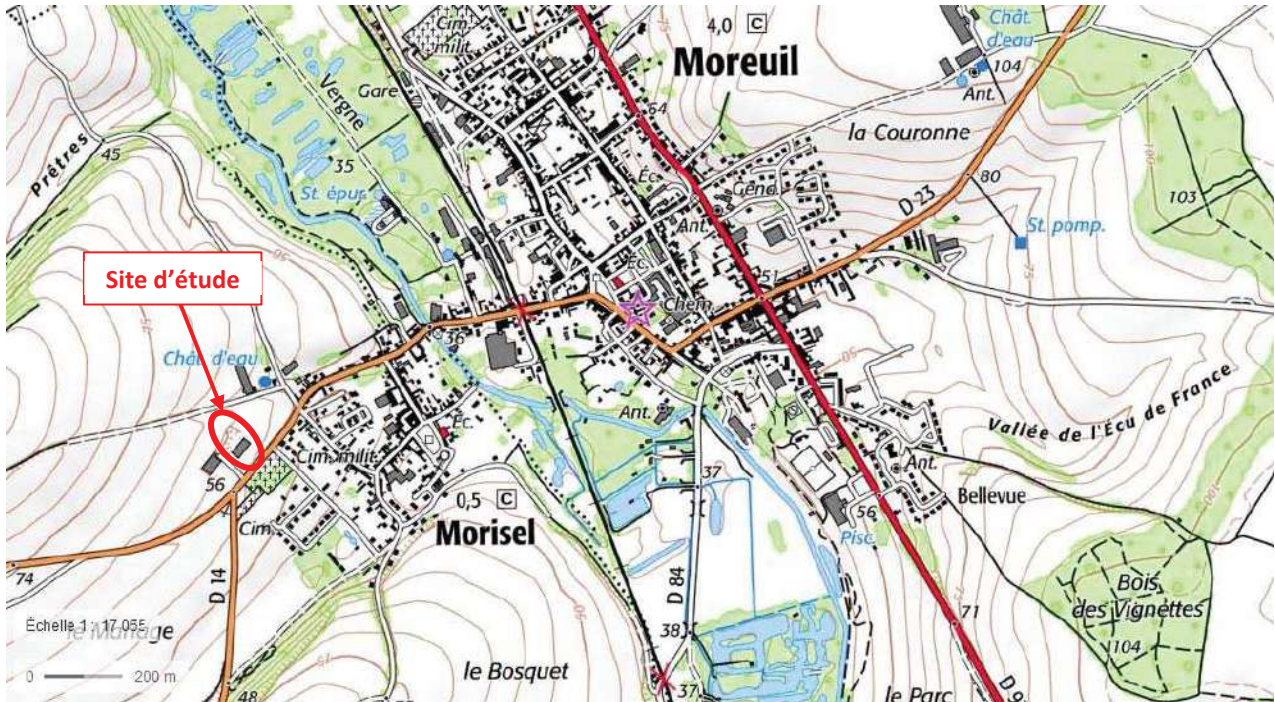
Carte 1.	Localisation du site d'étude (extrait Géoportail)	5
Carte 2.	Périmètre du site d'étude	5
Carte 3.	Situation par rapport aux zones à dominantes humides.....	6
Carte 4.	Contexte géologique	7
Carte 5.	Localisation des sondages pédologiques	11
Carte 6.	Habitats naturels et semi-naturels	15

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 Localisation du secteur d'étude

Les parcelles à étudier se situent sur la commune de Morisel dans le département de la Somme et concernent une surface d'environ 1,2 ha.

Elles sont actuellement occupées par des espaces imperméabilisés (bâtiment, parking...) ainsi que par une friche herbacée.



Carte 1. Localisation du site d'étude (extrait Géoportail)



Carte 2. Périmètre du site d'étude

1.2 Situation par rapport aux zones à dominante humide

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie, ont été répertoriées les enveloppes des zones à dominante humide cartographiées au 25 000^{ème}.

Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence potentielle d'une zone humide.



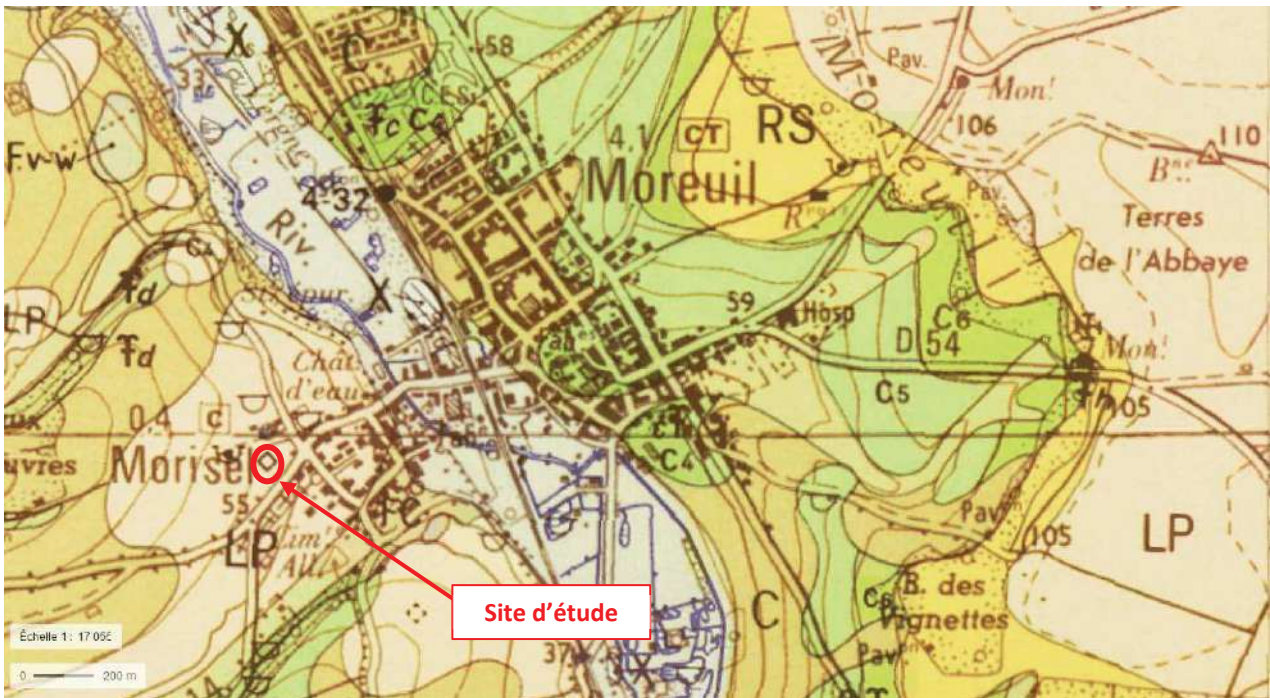
Carte 3. Situation par rapport aux zones à dominantes humides

Le site d'étude n'est pas identifié comme « zone à dominante humide » dans le SDAGE Artois-Picardie.

1.3 Géologie

Le site d'étude repose sur des limons de plateau (LP).

Les Limons des plateaux correspondent à une formation loessique beige épaisse de 5 à 10 m, qui couronne le sommet des plateaux.



Carte 4. Contexte géologique

1.4 Objectifs de l'étude et contexte réglementaire

Le présent document a pour objet de définir le caractère humide ou non du secteur d'étude, au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la définition des zones humides.

La loi portant création de l'Office français de la biodiversité, qui est paru au JO (26/07/19), reprend dans son article 23 la rédaction de l'article L. 211-1 du code de l'environnement portant sur la caractérisation des zones humides, afin d'y introduire un "ou" qui restaure le caractère alternatif des critères pédologique et floristique.

Ainsi désormais l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n'a plus d'effet, de même que la note technique du 26 juin 2017 devenue caduque.

Au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée :
 - soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée) ;
 - soit par des communautés d'espèces végétales («habitats»), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté) ;
- Critère « sol » : sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

CHAPITRE 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN

2.1 Méthodologie d'étude

2.1.1 Sondages pédologiques

Le critère pédologique destiné à définir une zone humide doit être évalué par la réalisation de sondages pédologiques à la tarière à main ou autre moyen approprié, répartis sur l'ensemble du secteur d'étude. Ces sondages permettent d'extraire des carottes de sol qui sont ensuite examinées.

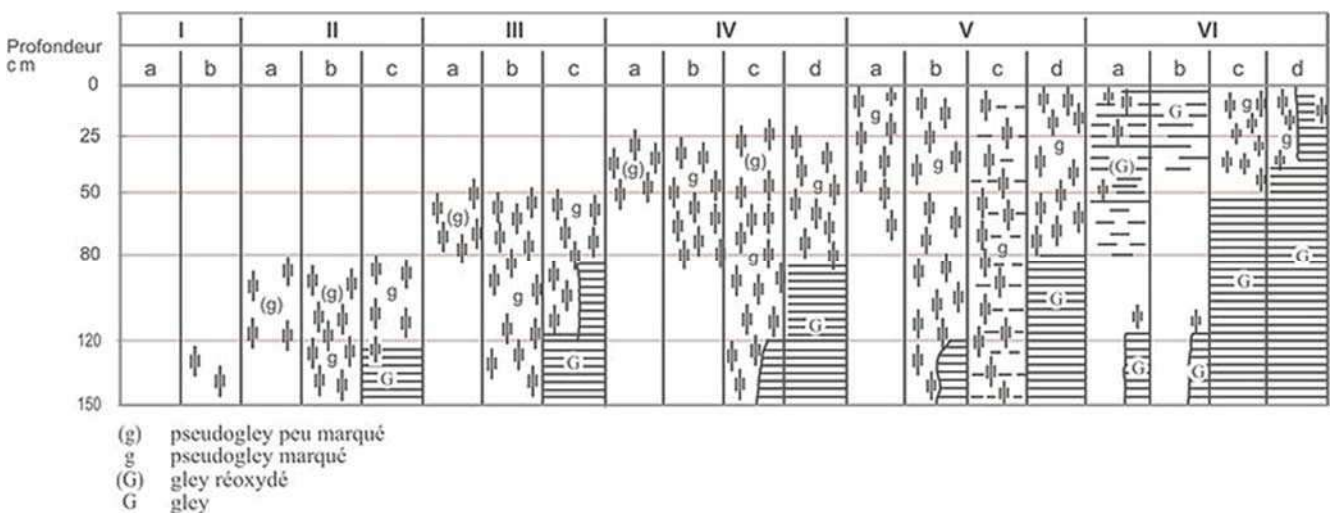
La présente expertise fait référence à la liste des types de sols, donnée en annexe 1.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 qui suit la nomenclature des sols reconnue actuellement en France, c'est-à-dire celle du *Référentiel pédologique de l'Association Française pour l'Etude des Sols* (D. BAIZE et M.C. GIRARD, 1995 et 2008).

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou d'horizons réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou d'horizons rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et d'horizons réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

NB : un horizon est qualifié de rédoxique dès lors qu'il présente des traits rédoxiques supérieurs à 5% de recouvrement.

Si l'une de ces caractéristiques est présente, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation.



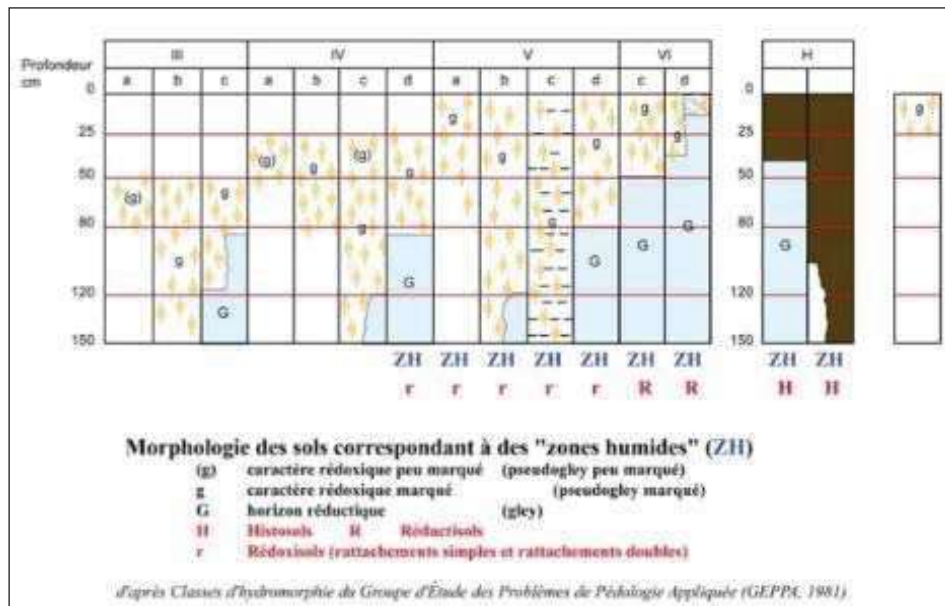


Figure 1. Illustration des caractéristiques des sols de zones humides

Les sondages à la tarière ont été réalisés le 25 août 2021 afin de répondre aux modalités énoncées à l'annexe 1 de l'Arrêté du 24 juin 2008. La prospection des sols a consisté en la réalisation de 4 sondages à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur de 1,20 m.

Les sondages ont été géographiquement localisés selon la figure ci-dessous (les sondages ont été localisés au sein des secteurs les moins artificialisés) :



Carte 5. Localisation des sondages pédologiques

2.1.2 Étude flore / habitat

La méthodologie employée est celle définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la délimitation des zones humides.

Dans un premier temps, les différents habitats sont caractérisés et rapportés au code Corine Biotope. L'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats caractéristiques de zones humides (notés H. dans l'annexe 2.2) ou en partie caractéristique de zones humides (notés p. dans l'annexe 2.2). Concernant les habitats en partie caractéristique de zones humides, un examen précis de la végétation doit être réalisé.


Concernant les habitats en partie caractéristique de zone humide, sur chaque placette globalement homogène du point de vue de la végétation, le pourcentage de recouvrement des espèces a été estimé de manière visuelle, par ordre décroissant. A partir de cette liste a été déterminée la liste des espèces dominantes (espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulé permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la végétation, et espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %).


Le caractère hygrophile de ces espèces dominantes a ensuite été examiné (sur la base de la liste des espèces indicatrices de zones humides figurant en annexe du même arrêté), afin de déterminer si la végétation peut être qualifiée d'hygrophile (cas si au moins la moitié des espèces dominantes sont indicatrices de zones humides).

L'étude floristique a été réalisée le 25 août 2021. Cette période est propice pour un inventaire de la flore et une caractérisation des habitats.

2.2 Résultats des investigations

2.2.1 Sondages pédologiques

Profils n°1 et 3	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 30/40 cm	<p>Horizon de remblais limoneux à limono-sableux + gravats. Absence d'horizons rédoxique ou réductique.</p> 
30/40 cm	Refus de sondage (gravats).
<p>Conclusion : Zone de remblais. Sol sans horizon rédoxique ou réductique jusque 30 à 40 cm de profondeur puis refus de sondage du fait des gravats. Vu le contexte et les sondages n°2 et 4, absence d'horizon réductique jusque 1,2 m de profondeur.</p> <p>Classe de sol IVc ou < à IVc (voir figure 1) - Sol non caractéristique de zone humide</p> <p>Zone de remblais. Critère pédologique non / peu adapté.</p>	

Profils n° 2 et 4	
Profondeur	Caractéristiques
0 – 120cm	<p>Horizon limoneux à limono-sableux. Absence d'horizons rédoxique ou réductique.</p> 
<p>Conclusion : Sol sans horizon rédoxique ou réductique jusque 120 cm de profondeur.</p> <p>Classe de sol I (voir figure 1)</p> <p>Sol non caractéristique de zone humide</p>	

2.2.2 Etude flore / habitat

Une importante surface du site d'étude est occupée par des secteurs artificialisés / imperméabilisés (bâtiments, parkings...).



Vue sur les secteurs artificialisés du site d'étude

En dehors des secteurs artificialisés, le site d'étude est occupé par une friche herbacée à localement arbustive.



Carte 6. Habitats naturels et semi-naturels

La friche herbacée du site d'étude se rapporte au code Biotope 87.1 (« Terrains en friche »). **Cet habitat est considéré comme « pour partie » caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Un relevé caractéristique est présenté ci-dessous :

Espèces	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Origanum vulgare</i>	15 %	Non	Oui
<i>Daucus carotta</i>	15 %	Non	Oui
<i>Arrhenatherum elatius</i>	15 %	Non	Oui
<i>Hypericum perforatum</i>	10%	Non	Oui
<i>Potentilla reptans</i>	5 %	Non	Non
<i>Plantago lanceolata</i>	5 %	Non	Non
<i>Hypochaeris radicata</i>	5 %	Non	Non
<i>Cirsium arvenses</i>	5%	Non	Non
<i>Agrimonia eupatoria</i>	5%	Non	Non
<i>Jacobaea vulgaris</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Picris hieracioides</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Achillea millefolium</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Senecio vulgaris</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Glechoma hederacea</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Prunella vulgaris</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Taraxacum sect. Ruderalia</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Veronica arvensis</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Convolvulus arvensis</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Géranium molle</i>	< 5 %	Non	Non

Quelques essences arbustives colonisent ponctuellement cette friche avec l'Eglantier (*Rosa canina*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et le Prunellier (*Prunus spinosa*).

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'a été inventoriée.

La friche du site d'étude n'est donc pas caractéristique de zone humide.



Vue sur la friche du site d'étude

CHAPITRE 3. CONCLUSION

3.1 Critère pédologique

Une importante surface du site d'étude est occupée par des secteurs artificialisés / imperméabilisés (bâtiments, parkings...). Les espaces non imperméabilisés ont également été en partie remaniés / remblayés et le sol présente une texture limoneuse à limono-sableuse hétérogène contenant plus ou moins de gravats.

Sur les 4 sondages réalisés au sein du site d'étude :

- 2 sondages présentent des remblais.

Ces 2 sondages n'ont pu être réalisés que jusque 30 à 40 cm de profondeur du fait des gravats (refus de sondage à la tarière manuelle). Ils ne présentent aucun horizon rédoxique jusque 30 à 40 cm de profondeur et vu le contexte et les caractéristiques des deux autres sondages, une absence d'horizon réductique jusque 1,2 m.

Ceci nous amène donc normalement dans les classes de sol IVc ou inférieures à IVc (voir figure 1) qui ne sont pas caractéristiques de zone humide.

- 2 sondages ne présentent pas de remblais (ou ont été peu remaniés).

Ces deux sondages ne présentent aucun horizon rédoxique ou réductique jusque 120 cm de profondeur

Ceci nous amène donc dans la classe de sol I qui n'est pas caractéristique de zone humide.

Le critère pédologique est peu adapté pour les sols remaniés / remblayés car les horizons rédoxiques rencontrés sont souvent liés aux remblais et ne représentent pas des conditions naturelles (cas des anthroposols).

Dans le cas présent, aucun horizon rédoxique n'a été observé sur les 4 sondages dont les deux sondages qui ont pu être réalisés jusque 1,2 m de profondeur et qui semble correspondre au terrain naturel.

D'un point de vue pédologique, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

3.2 Critère flore / habitat

En dehors des secteurs artificialisés/imperméabilisés (bâtiment, parking...), le site d'étude est occupé par une friche herbacée à localement arbustive qui se rapporte au code Corine Biotope 87.1 (« Terrains en friche ») et qui est considérée comme « pour partie » caractéristique de zones humides dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y a été inventoriée.

D'un point de vue flore / habitat, le site d'étude n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Synthèse

Sur la base de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, nous pouvons conclure que le site d'étude n'est pas une zone humide.